



## CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

### PROCÈS-VERBAL - 1/2021

Séance ordinaire du 16 février 2021  
à la Salle des spectacles

Présidence : M. Fabien LOI ZEDDA

Membres présents :	68
Membres absents excusés :	8
Membre non excusé :	<u>1</u>
Effectif total :	77

Absents excusés : Mmes Anne-Catherine DOYER et Nathalie LINIGER, et MM. Stéphane BALLAMAN, Christophe CHABLAIS, Constantin DOUROS, Yann GLAYRE, Marco TADDEI et Christian TERRIER.

Absent non excusé : M. Mustafa TASKALE.

A 19h30, **M. Fabien Loi Zedda**, Président, ouvre cette séance ordinaire et souhaite une cordiale bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic, Messieurs les Conseillers Municipaux ainsi qu'à Mme Sarah Miéville, Secrétaire municipale. Il tient également à remercier les employés du Service technique, MM. Stefan Baumann, Dinis De Oliveira, Alain Aeschbacher ainsi que M. Yves Glayre, chef de la Sécurité publique. Sa reconnaissance va également au Greffe municipal et à son personnel vu leurs engagements dans des conditions si particulières. Ils sont applaudis en signe de gratitude. Il salue également le public et la presse présents ce soir, le Bureau ainsi que nos deux secrétaires.

Vu que la séance sera particulièrement lourde avec un grand nombre d'objets, il encourage à la plus grande concision tout en respectant l'expression démocratique.

L'appel est effectué par la secrétaire. Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 66 personnes présentes.

### COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président donne les informations, la plupart du temps comme il les a vécues ou reçues :

Nous avons eu de très bons échos de notre opération « Bons cadeaux de Noël », qui a remplacé la sympathique et rituelle habitude du repas en commun, mélangeant partis et tables. Nous avons, avec le Bureau, décidé cette opération. Un grand merci pour vos « mercis », nous avons été très heureux d'avoir pu combler cette tristesse que nous espérons très momentanée.



Lors de la dernière séance, le Président vous avait informé d'une confrérie des anciens présidents. Ses prédécesseurs, une vingtaine que nous avons tous pu identifier et retrouver grâce au Greffe et en particulier à Mme Piano, s'inscrivent à un rythme soutenu pour cette première séance constitutive qui aura lieu le 30 avril. Le texte d'invitation a été transmis aux conseillers lors de son dernier mail d'information. Il est certain que son éventuel futur successeur saura entretenir également cette flamme pour en avoir parlé avec lui.

La préparation du dépouillement de trois votes importants, l'Exécutif, le Législatif et la votation fédérale est menée comme jamais elle ne l'a été à Epalinges. Jamais il n'y a eu autant d'électeurs. Cette opération de dépouillement sera effectuée avec l'appui de pas moins de cent personnes, sur trois jours. Il remercie toutes et tous pour leur engagement. Des précisions arriveront au fur et à mesure des jours qui arrivent. Il encourage également à rester en bonne santé, même si des remplaçants ont été prévus. Tout est donc prêt pour le 7 mars pour ce dépouillement d'envergure en terres palinzardes.

Il y a un certain nombre de vandalismes et de déprédations qui ont eu lieu sur les affiches électorales, des papiers non signés circulent, tout cela est détestable et c'est une atteinte à la démocratie. Une discussion a eu lieu avec la Municipalité lors d'une de ses rencontres régulières. La Municipalité condamne ces actes et l'a exprimé sur le site de la commune. Il tient à souligner la qualité de ce texte qui permet de remettre l'église au milieu du village. Il encourage également, chacun dans son groupe et dans ses relais, d'essayer de contenir les personnes indécoutes qui font preuve de ces incivilités qui sont graves. Et pour côtoyer une ou deux personnes qui ont été l'objet de ces incivilités, il peut affirmer que cela laisse des traces. Le débat démocratique exige du respect et la possibilité de s'exprimer sans avoir peur de trouver des textes, des dessins et des allusions inconvenantes sur les réseaux sociaux et les affiches. Certaines de ces affiches se décollent étrangement très rapidement d'ailleurs.. Tout cela ne concourt pas à un débat de qualité, un débat démocratique. Il nous renvoie au texte de la Municipalité, dans lequel le Bureau se reconnaît très bien, qui figure sur le site internet, Il nous renvoie également à son courriel où il a fait mention que par rapport à certains papiers, le célèbre Alphonse Allais aurait dit qu'il les lirait d'un derrière distraité.

Il aimerait souligner le plaisir que le Bureau ressent de fonctionner. Cette sérénité avec collégialité nous anime et nous permet de traverser toutes ces petites tempêtes. Issus de tous les partis représentés ici, nous trouvons un travail de qualité et serein.

Le 30 mars prochain devait avoir lieu notre prochaine séance statutaire mais elle est annulée faute d'objets à l'ordre du jour. Par contre, elle sera remplacée par une séance d'information destinée uniquement aux Conseillers communaux. Organisée par la Municipalité, avec le concours du Bureau, elle fera venir un certain nombre d'invités. Cette séance d'information vous sera stipendiée sous forme d'un jeton de présence à cause de l'importance de ces présentations qui concernent le PDL « Les Croisettes » et du PA « Les Tuileries 1 ». Une troisième suggestion de présentation est en cours.

Vu qu'il faut tout de même regarder vers l'avenir avec optimisme et volontarisme, il informe, sans savoir comment seront les conditions sanitaires à ce moment-là, que la date du samedi 05 juin 2021 a été arrêtée pour la sortie extra muros de notre Conseil. Avec le Bureau, il espère vraiment pouvoir organiser cette sortie, à laquelle il nous souhaite nombreuses et nombreux. Cela voudra dire aussi que la situation sera meilleure pour nos collectivités et notre société.



Le Président en a terminé avec ses communications.

### **1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

*A main levée, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.*

### **2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2020**

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

*Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.*

### **3. ASSERMENTATION DE TROIS NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUX (en remplacement de Mmes Catherine Burki et Christelle Despont et M. Philippe Morey, démissionnaires).**

Le Président donne la parole à M. Michael Crottaz, président du Parti Socialiste. Ce dernier annonce que le Parti Socialiste ne présentera pas de candidat, le siège restera donc vacant.

Le Président prie ensuite Mme Linn Thoreau-Margot et M. Ahmed Amine Larhoussi (VERTS) de bien vouloir se présenter devant le Conseil pour être assermentés.

Après avoir prêté serment, ces nouveaux membres sont applaudis et peuvent siéger valablement. Les conseillers sont maintenant au nombre de 68.

### **4. ÉLECTION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT À LA COMMISSION DES FINANCES (en remplacement de Mme Sandrine Largey-Botti, élue membre).**

Au nom du Parti Socialiste, M. Michael Crottaz présente la candidature de M. Jean-Marie Coowar en qualité de membre suppléant à la CoFin.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président le déclare élu tacitement.

### **5. ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ À L'ASSOCIATION DE L'ACCUEIL DE L'ENFANCE D'ÉPALINGES (AAEE) (en remplacement de Mme Christelle Despont, démissionnaire).**

Au nom du groupe des Verts, M. Horacio Herrera présente la candidature de Mme Linn Thoreau-Margot en qualité de déléguée à l'AAEE. Il tient également à préciser que Mme Thoreau-Margot est maman de deux enfants scolarisés à Epalinges et est également la fille de Daniel Margot, notre ancien collègue qui nous a quitté l'année passée.



Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président la déclare élue tacitement.

## **6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

### **▪ M. Maurice MISCHLER, Syndic**

***Soutien aux projets FEDEVACO:*** dans le cadre de son partenariat avec la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO), la Municipalité a décidé de renouveler en 2021 son soutien initié en 2019 à un projet de protection de la forêt amazonienne au Pérou, porté par l'organisation suisse d'entraide internationale Nouvelle Planète. Dans un contexte marqué par la surexploitation des ressources forestières, minières et pétrolières, cette structure appuie une trentaine de communautés indigènes situées le long de la rivière Apurimac, en misant sur la conservation de la forêt amazonienne. Au programme : reboisement, mise en place de pépinières et pisciculture. Les communautés sont aussi accompagnées dans leurs efforts pour faire valoir leurs droits fonciers. Cela signifie cartographier, délimiter les territoires, rédiger et déposer des dossiers techniques pour permettre aux populations de posséder légalement leurs terres. Si l'association note bien que depuis le début du projet les activités de génération de revenus pour les familles fonctionnent bien, elle remarque qu'en 2020 les peuples indigènes se sont isolés volontairement. Malheureusement, le confinement ne s'est pas appliqué aux industries extractives jugées essentielles pour l'économie et le Covid-19 a également touché la région. Les fortes tensions locales ont été accompagnées par le développement du crime organisé qui a prospéré dans toute l'Amazonie sous le couvert de la pandémie, avec à la clé l'exploitation forestière illégale, l'invasion de territoires indigènes et la déforestation (pour la culture de la coca), ainsi que l'assassinat de plusieurs défenseurs de l'environnement. Ce contexte rend d'autant plus importante l'aide financière apportée par la Commune. Pour rappel, le montant de ce soutien s'élève à CHF 2.- par habitant, soit un total pour 2021 de CHF 19'402.-

***Report sine die de la rencontre entre la Municipalité et les entreprises en raison de la situation sanitaire:*** il nous avait annoncé le 10 novembre 2020 qu'une rencontre Municipalité-entreprises avait été planifiée pour le 17 février. Vous imaginez bien que cette rencontre, qui sera la première du genre, a été reportée à cause de la situation sanitaire. Les incertitudes inhérentes à cette situation ne nous permettent évidemment pas de fixer une nouvelle date, mais dès que nous y verrons plus clair, nous vous tiendrons bien sûr rapidement au courant.

***Réponse au vœu de M. Nicolas Häusel demandant une communication détaillée des plans et projets urbanistiques de la commune via le site Internet:*** lors de la séance du Conseil communal du 10 novembre 2020, M. Häusel a émis le souhait qu'une communication détaillée sur les plans et projets urbanistiques de la commune soit mise à disposition sur le site internet. Pour répondre à ce souhait, de nouveaux onglets ont été créés sous le volet « Administration communale / Service de l'urbanisme, architecture et énergie », dont l'un (Règlements, plans de zones) recense justement tous les plans d'affectation en vigueur. Le sous-onglet « Urbanisme et aménagement du territoire » contient quant à lui une carte interactive localisant les plans d'affectation en cours de légalisation ou de construction et comprend plusieurs sous-volets, consacrés au Plan directeur localisé « Les Croisettes », à la révision du PDCOM, du PGA et du RPGA, et à la zone réservée communale. Des onglets concernant la police des constructions,



l'architecture et patrimoine et la conciergerie ont également été créés. Une fois que les résultats du questionnaire soumis à la population sur l'avenir du centre de la Croix-Blanche seront connus et analysés, un nouveau sous-onglet sera créé sur ce thème.

**Confirmation de la création de la ligne 44 :** il a le plaisir d'annoncer que le 7 décembre dernier, le conseil d'administration des TL a validé la création de la nouvelle ligne 44 entre Epalinges Croisettes et Epalinges Ballègue.

▪ **M. Pierre JOLLIET, Municipal**

**Mesures Covid à l'école :** chaque jour entre 120 et 160 enfants sont accueillis au réfectoire entre 12h et 13h45. La responsable du réfectoire est secondée par deux aides cuisine pour tout ce qui concerne le service des repas. Deux animateurs socioculturels et deux moniteurs sont présents pour accompagner le moment du repas, être à disposition des enfants et proposer des activités jusqu'à la reprise de l'école. Suite aux différentes sollicitations que nous avons reçues ces derniers temps, il nous a paru important de rappeler aux parents l'organisation du réfectoire scolaire de Bois-Murat, ainsi que toutes les mesures prises pour y accueillir les enfants en cette période de pandémie (lavage des mains, désinfection des mains, etc.). Ces mesures prennent sens si elles sont comprises et respectées par les enfants, nous comptons donc également sur les parents pour rappeler à leurs enfants ce qui est attendu d'eux durant cette période. Vous pouvez consulter cette communication et le plan de protection sur le site de la commune.

**Résiliation de la convention administrative avec le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture DFJC – Conséquences pour la Commune :** depuis 1999 suite à la mise en place d'ETACOM, (nouvelle répartition des tâches et des charges entre le canton et les communes) la commune d'Epalinges et le DFJC avait convenu d'une convention dans laquelle un certain nombre de tâches communales, plus particulièrement les camps, les transports scolaires et les devoirs surveillés, continueraient d'être gérées par la direction de l'école et seraient financées par la commune. L'activité générée par cette convention représentait 0.2 EPT de travail administratif et 0.2 de direction, soit l'équivalent annuel de plus de CHF 100'000.- à la charge de la commune. Ce fonctionnement se réalisait à la satisfaction de l'école et de la commune. A l'été 2020, à l'occasion d'un départ au secrétariat de l'école, la DGEO a décidé de dénoncer cette convention. La Municipalité a recouru auprès de la conseillère d'Etat qui a cependant maintenu sa décision. La DGEO ne voulant d'une manière générale plus de ce type de convention dans le canton. Ainsi dès la rentrée scolaire, 2021-2022, ce sera la commune qui devra reprendre directement la totalité de l'organisation des transports scolaires et des devoirs surveillés qui sont les deux tâches les plus lourdes. Nous travaillons en coordination de confiance avec la direction de l'établissement pour que le passage de témoin se passe au mieux et que la qualité des prestations délivrées aux élèves subsiste. Mais cette nouvelle répartition entraînera certainement des dépenses supplémentaires, plus particulièrement l'augmentation de taux d'activité de secrétaire au sein du personnel communal. Dépenses qui seront cependant entièrement compensées par la suppression du remboursement au canton.

▪ **M. Alain MONOD, Municipal**

**Patinoire synthétique :** il y a eu environ 50% de la fréquentation par rapport à la même période l'hiver dernier. Trois raisons à cela : premièrement la pandémie, ensuite la météo qui a joué quelques tours avec des chutes de neige empêchant l'utilisation de la patinoire.



Lors de ces chutes de neige, il n'était pas possible de demander à la voirie de débayer la patinoire en plus des routes, des trottoirs et des places de parc. Il tient à remercier les pompiers volontaires qui sont venus aider pour débayer. Pour finir, il y a eu la concurrence effrénée de la piste de luge en dessous de l'église. Elle ne nous a rien coûté et les enfants ont en bien profité. C'est à se demander si l'année prochaine, pour autant que l'opération patinoire soit renouvelée, on ne pourrait pas mettre cette dernière à cet endroit-là ? Avec autant de chutes de neige que cette année.

**Location de la parcelle Faucherre et déménagement des pompiers:** le Canton a enfin racheté la parcelle Faucherre. Il a en effet pris conscience de l'intérêt à la racheter lors de la mise à l'enquête par le vendeur AC Immo SA. Le Canton, via la direction générale de mobilité des routes, les T-L et la ville de Lausanne ont réagi et fait opposition car il était hors de question qu'il y ait une occupation de cette parcelle avant que l'arrière gare du M2 ne soit réalisée. Pour rappel, afin d'augmenter la cadence du M2, il faut réaliser une arrière gare sous cette parcelle. Ces travaux sont prévus dans un horizon de quatre à six ans. Cet achat nous arrange. En effet, il était prévu que les pompiers quittent leur caserne durant les travaux de la Salle des spectacles et s'installent sur le parking devant la caserne. Le Canton nous propose des conditions très intéressantes pour la location des locaux techniques pour les véhicules et le matériel et les bureaux à l'étage. Les pompiers seront donc installés à cet endroit dès le mois d'avril jusqu'à ce que la totalité des travaux de la salle des spectacles et de la caserne soient terminés.

▪ **M. Bernard KRATTINGER, Municipal**

**Complément de réponse à la question de M. Adame Biruk concernant la pollution lumineuse au Grand-Chemin :** lors de la séance du Conseil communal de décembre 2020, Monsieur Adame Biruk a adressé un vœu à la Municipalité relatif à la pollution lumineuse, vœu par lequel il souhaitait une réflexion sur l'éclairage public du sentier en lisière du Bois-de-la-Chapelle, du parking de la Croix-Blanche, ainsi que sur les enseignes publicitaires du Grand-Chemin 63. Le 15 décembre 2020, M. le Municipal Roland Perrin a précisé, concernant les aspects en lien avec l'éclairage public, qu'il partageait les préoccupations de M. Biruk. Cependant, comme aucune information n'a été donnée concernant les enseignes lumineuses du Grand-Chemin 63, il apporte donc quelques précisions à propos des démarches effectuées par la commune concernant cet objet.

Avant 2010, une première enseigne lumineuse a été installée sur le bâtiment du Grand-Chemin 63, côté Route de Berne.

En avril 2010, une autorisation a été délivrée pour une seconde enseigne lumineuse de même dimension, toujours pour la façade côté Route de Berne du bâtiment en question.

En mars 2020, compte tenu des travaux d'agrandissement du bâtiment côté Route de Berne, le déplacement des enseignes lumineuses sur la façade Est a été autorisé.

En novembre 2020, une plainte relative à la pollution lumineuse de ces enseignes est déposée par une habitante du Grand-Chemin.

Le 3 décembre 2020, le service communal concerné intervient auprès des propriétaires pour les inviter à supprimer ou réduire l'éclairage des dites enseignes.

Le 8 décembre 2020, les enseignes sont éteintes

Début janvier 2021, les deux enseignes sont remises en service avec un éclairage moins intense, notamment pour l'une d'elles.

Suite à une nouvelle intervention du service communal, l'intensité lumineuse est réduite pour les deux enseignes, et celles-ci sont dorénavant éteintes à 21 heures.



**Réponse à la question de M. Nicolas Häusel sur la possibilité d'envisager la mise en œuvre d'une meilleure traversée piétonne de la place des Croisettes avant que sa réfection ait lieu dans plusieurs années:** lors de la séance du Conseil communal de décembre 2020, Monsieur le Conseiller Nicolas Häusel a rappelé la question adressée à la Municipalité en novembre 2020 concernant : « la possibilité d'envisager la mise en œuvre d'une meilleure traversée piétonne de la Place des Croisettes avant que sa réfection n'ait lieu dans plusieurs années. ». En réponse à cette question, la Municipalité rappelle que le Conseil communal avait octroyé un crédit d'étude de CHF 105'000.- en vue de l'aménagement de la Place des Croisettes. Les études menées par les Bureaux mandatés présentent plusieurs variantes d'aménagement de ladite place adaptées aux besoins des différents usagers à l'horizon 2020-2030 et prenant en considération les projets de développement du M2, notamment la construction d'une « arrière gare » dans le prolongement du terminus actuel, sous la place des Croisettes et la parcelle située au Nord de la place (ex-parcelle « Faucherre »). Comme l'a annoncé ce soir Monsieur le Municipal Alain Monod, la propriété sise au Nord de la place des Croisettes est maintenant propriété du Canton. Par ailleurs, l'élaboration du projet d'arrière gare du M2 aux Croisettes est en phase finale. Toutefois, les travaux de construction de cette arrière gare ne devrait pas débuter avant cinq à dix ans. Comme mentionné par M. Monod, le SDIS d'Epalinges va déménager dans les locaux de la parcelle N° 104, route de la Croix-Blanche 1. Les circonstances actuelles, auxquelles vient s'ajouter la sécurisation du franchissements de la Place des Croisettes pour les piétons qui souhaitent rejoindre le Nord ou le Sud de ladite place, que ce soit à partir des places de stationnement ou de dépose située à la route de la Croix-Blanche N°1 (parcelle 104) pour rejoindre le M2 ou, à partir de l'interface des transports publics pour rejoindre le trottoir desservant le passage piéton au Nord du carrefour des Croisettes ou pour aller à pied en direction de la Croix-Blanche ou du quartier des planches et d'autres quartiers du secteur justifient pleinement la création d'un passage piéton entre l'interface des Croisettes et la parcelle sise au Nord de la place. Le service Urbanisme, Architecture & Energie va dès lors remettre l'ouvrage sur le métier pour permettre l'aménagement d'une traversée piétonnière sécurisée de la place des Croisettes.

**Boucllement du compte d'investissement concernant la construction des appartements protégés :** fin 2019 - début 2020, la commune d'Epalinges a officiellement cédé la propriété de la Croix-Blanche 35 à la Fondation Epalogements protégés. Suite à cette opération, le décompte concernant le préavis N° 9/2016 relatif au crédit de construction des appartements protégés de la Croix-Blanche a pu être finalisé. Lors de sa séance du 12 avril 2016, le Conseil communal a accordé un crédit de construction de CHF 8'903'408.00 pour la création de 18 appartements protégés, d'un appartement pour le concierge et d'une salle commune, ainsi que d'un espace communautaire, une cuisine et un réfectoire. Le total du compte de construction s'élève à CHF 8'166'303.95. Cette construction a par ailleurs bénéficié de subventions d'un montant de CHF 10'119.11. Le coût total des travaux de construction du bâtiment des logements protégés de la Croix-Blanche 35 se monte à CHF 8'156'184.84 et se solde par une économie de CHF 747'223.16.

▪ **M. Roland PERRIN, Municipal**

**Boucllement des préavis 09/2018 et 25/2019 :** les travaux prévus dans le cadre du préavis 9/2018 « Construction de collecteurs EU-EC, en système séparatif – Secteur Orchez Central – Demande d'un crédit de construction » sont terminés. Un crédit de CHF 350'000 a été accordé. Le total des dépenses s'élève à CHF 309'252.60, soit une économie de CHF



40'747.40. Cette économie est due principalement à la récupération de la TVA (CHF 23'812.45) et aux CHF 15'000 de divers et imprévus qui n'ont pas été dépensés.

Le préavis 25/2019 « *Acquisition d'un rouleau compacteur et d'une benne compactrice pour l'exploitation de la déchèterie* » peut également être bouclé. Un crédit de CHF 162'000.- a été accordé. Le total des dépenses s'élève à CHF 139'366.43, soit une économie de CHF 22'633.57. Cette économie est aussi due à la récupération de la TVA (CHF 10'731.20). De plus l'achat du rouleau compacteur a bénéficié d'un meilleur taux de change que prévu dans le préavis.

**7. CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ ANONYME (SA) PERMETTANT LE FINANCEMENT PARTICIPATIF VIA DES PRÊTS CITOYENS POUR LA RÉALISATION D'UNE INSTALLATION SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE SUR PLUSIEURS TOITS DU COMPLEXE SCOLAIRE DE BOIS-MURAT PRÉAVIS N° 1/2021**

La parole est donnée à M. Philippe Koch, président de la commission ad hoc nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (au dossier).

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

**M. Nicolas Häusel.** Comme mentionné dans le rapport de la commission, il souhaite déposer un amendement à ce préavis concernant la végétalisation des toitures des bâtiments scolaires de Bois-Murat dans le projet de centrale photovoltaïque.

Comme convenu dans la réponse de M. Jolliet en septembre 2019 qui fait suite à son vœu de février 2019, la Municipalité a bien étudié la possibilité de végétaliser le pourtour de la toiture du nouveau bâtiment A. Les conclusions sont que cet aménagement est possible mais entraîne une diminution de la surface de panneaux solaires de 30% pour ce bâtiment. Rapporté au projet, ceci correspond à une diminution de la production de la centrale photovoltaïque de l'ordre de 8%. Par ailleurs, les bâtiments de Bois-Murat étant axés pleinement nord-sud, le système de pose des panneaux solaires choisi est à double orientation est-ouest. Ce système d'implantation ne permet pas une toiture mixte solaire et végétale comme c'est le cas avec les systèmes à une seule orientation. Pour ces raisons, la Municipalité a choisi d'abandonner la solution de toiture solaire végétalisée. Ces arguments sont certes importants, mais insuffisants à son sens pour exclure totalement la végétalisation partielle des toitures de la centrale. Premièrement, on voit que le projet de végétalisation partielle des toitures des nouveaux bâtiments est possible selon les études menées par les services. A son avis, la commune doit montrer l'exemple en faisant son possible pour mettre en avant de telles solutions. Plusieurs projets de rehaussement d'immeubles sont à l'étude pour le quartier des Tuileries. En montrant l'exemple à Bois-Murat, la commune permettrait de promouvoir les possibilités de végétaliser ces toitures et ce même avec des infrastructures sur toit importantes, comme ce sera probablement le cas sur ces immeubles. Les bâtiments scolaires de Bois-Murat sont parmi les rares bâtiments communaux à toiture plate et peut-être les seuls avec un potentiel de végétalisation. Il est donc important de saisir l'opportunité d'aménager ces toitures en fonction.

Il lui semble important de préciser que le projet de centrale photovoltaïque de Bois-Murat pourra garder pleinement son potentiel de production. En effet, les panneaux manquants sur les autres bâtiments pourraient par la suite être installés sur les bâtiments B et C dans la mesure de



la puissance maximale admise par les infrastructures du réseau électrique. La centrale photovoltaïque pourrait garder à terme l'entier de son potentiel de production. Une centrale photovoltaïque est un projet visant à améliorer la qualité de l'environnement. Une végétalisation même partielle augmentera d'autant plus les impacts positifs sur l'environnement d'un tel projet. Même si ce n'est que quelques % de plus des 3'000m<sup>2</sup> de toitures utilisés pour la centrale photovoltaïque, ces petites parcelles végétalisées auront une grande utilité pour la faune et la flore tribulaire des prairies et des friches. En effet, ces milieux sont rares dans le quartier des Tuileries et le potentiel d'aménager des structures favorables à la flore et la petite faune des prairies est faible sur les espaces verts de Bois-Murat. Il a été dit aussi par les services que la végétalisation de ces toitures n'est pas très importante, vu que la forêt environnante est bien présente. Il faut bien se rendre compte que ce ne sont pas du tout les mêmes écosystèmes et que la faune et la flore de la forêt et celles des prairies aménagées sur toiture est en grande partie différente. Et c'est bel et bien les milieux ouverts et non forestiers qui font défaut aux Tuileries.

En ce qui concerne le projet de végétalisation de la toiture des bâtiments B et C, celui-ci le satisfait pleinement, mais ne rentre en aucun cas dans le projet de centrale photovoltaïque. En effet, la rénovation des toitures de ces bâtiments proposés à un horizon de 5 à 10 ans est tribulaire de l'entretien courant des infrastructures scolaires. Ce n'est pas une volonté affirmée de promouvoir les toitures végétalisées, mais un processus logique qui deviendra peut-être même réglementaire à cet horizon. Par ailleurs, on parle même dans ce préavis de l'incertitude du devenir de ces bâtiments à un horizon de 15 ans. Donc on n'a pas vraiment de garantie que la toiture des bâtiments B et C soit végétalisée. Et si c'est vraiment le cas, l'horizon 2030 ou plus est trop lointain.

C'est donc pour les différentes raisons évoquées ci-dessus qu'il propose d'amender le dernier paragraphe du chapitre 3 de préavis 1/2021 en rajoutant la phrase suivante :

**« La toiture du bâtiment A sera partiellement végétalisée comme prévu dans la solution étudiée par le Service technique. La végétalisation partielle des toitures des bâtiments D et F sera étudiée lors de la finalisation des projets de construction et de rénovation. »**

En espérant que ces arguments non exhaustifs vous permettront de voter favorablement à cet amendement et ainsi réaliser un projet de centrale photovoltaïque à Bois-Murat qui multiplie les aspects positifs sociaux et environnementaux dans la production d'énergie.

Le Président ouvre la discussion.

**M. Bernard Krattinger, Municipal**, demande de rappeler l'amendement proposé par M. Häusel, ce que fait le Président. M. le Municipal informe que sur ces aspects-là, selon le service technique et notamment le bureau mandaté pour préparer l'implantation des panneaux solaires sur ces bâtiments de Bois-Murat, il ressort des analyses faites que le fait de végétaliser partiellement fait perdre une part considérable de production d'électricité et que l'objectif de cette opération est de rentabiliser et de créer une démarche photovoltaïque qui permette réellement d'atteindre des objectifs en matière d'énergies renouvelables. Si l'on part du postulat ou de la volonté évoquée par M. Häusel, en parlant d'une toiture mixant végétal et solaire, ceci implique une faible utilisation de la surface et une petite puissance installée.

Dès lors, on diminue la surface et la puissance résultant de cette surface installée, et on augmente :

- les coûts des structures supportant les modules car ils doivent être surélevés ;
- les coûts d'entretien plus importants.

De plus, des ombrages importants sur les panneaux apparaîtront si l'entretien n'est pas assuré régulièrement, générant une baisse minimum de 30% pour chaque panneau touché par



l'ombrage. Cela induit une charge financière supplémentaire à cause de la toiture végétale qui coûte à l'entretien alors que substituée par du solaire, l'exploitation de cette surface génère un bénéfice financier et participe à l'augmentation de la production d'énergie renouvelable de notre commune et de la région.

Le règlement communal n'impose pas aujourd'hui de toitures végétalisées pour des toitures plates. Et rien n'est indiqué dans les plans de mise à l'enquête des bâtiments A et D que nous allions végétaliser ces toitures. La comparaison des surfaces de toitures mises en jeu selon les trois scénaris qui peuvent être prévus: une toiture 100% solaire, une toiture solaire plus 30% végétale, une toiture mixte 100% végétale et solaire (comme Beaulieu).

En conclusion, nous pouvons dire que le BMF sud semble être la toiture qui présente le plus de zones mortes pour justifier un 30% végétal sans diminuer le nombre de panneaux solaires. Pour les toitures des bâtiments A et D, mettre 30% de végétal diminue de 30% le nombre de panneaux et pour BMF nord, seulement 10% serait disponible pour un toit végétal, ce qui est beaucoup trop faible. Le tableau de comparaison des surfaces mises en jeux précise l'estimation des coûts d'entretien des toitures végétalisées qui ont été analysées par notre spécialiste des parcs et promenades sur la base notamment du temps passé sur la toiture de la déchèterie. Pour information, que la toiture soit végétale ou gravier, il y a toujours un entretien standard de l'étanchéité et la ferblanterie. Il faut également préciser, qu'en plus des coûts d'entretien supplémentaires, les 30% de toiture végétale entraîne une même surface de modules en moins et génère un manque à gagner sur les revenus de location des toitures pour la société anonyme. Il est également important de préciser les points suivants : nous privilégions la réalisation rationnelle en termes de coûts avec A, D et F : 100% solaire et B et C : 100% végétal. L'exemplarité est quand même là, contrairement à ce qu'évoque M. Häusel.

Par rapport aux baisses de puissances, sur le BMA, la surface en m<sup>2</sup> est de 1620m, la surface exploitable est de 1270m. Si c'est une variante 100% solaire, le nombre de modules est de 350, ce qui donne une puissance de 129,5 kilowatt-crête. Une variante solaire, pourtour végétal, 30% de suppression de panneaux solaires, la surface végétale en m<sup>2</sup> est de 360m, la part végétale est de 28%, la surface module gravier 623, la surface acrotère gravier restant 287, le nombre de modules descend à 240, la puissance en kilowatt-crête passe à 88,8, ce qui représente une baisse de puissance de -31%. L'estimation du coût d'entretien supplémentaire annuel est de CHF 2500.-. Si on prend le BMD, sur une surface en m<sup>2</sup> de 895m, la surface exploitable est de 869m, le nombre de modules est de 312, la puissance en kilowatt-crête est de 115,44. En pourtour végétal, la surface végétale en m<sup>2</sup> est de 216m<sup>2</sup> avec une part végétale de 25%, le nombre de modules est de 212, une puissance en kilowatt-crête de 78,44, ce qui représente une baisse de puissance de -32% avec également un coût d'entretien annuel estimé à CHF 2500.-. Pour le BMF Nord, la surface en m<sup>2</sup> est de 925. Avec 10% de surface végétale, il n'y a pas de diminution de la production d'électricité. Pour le BMF Sud, il n'y a quasiment pas de pertes non plus car la configuration de la toiture ne permet pas de faire un pourtour végétalisé.

L'objectif essentiel de la Municipalité est la création d'une centrale photovoltaïque pour améliorer la production d'énergie renouvelable sur le territoire communal. On n'oublie pas non plus qu'il y a deux bâtiments sur lesquels il ne sera pas installé de photovoltaïque, car cela engendrerait des coûts très importants car il faudrait changer le câble d'alimentation à cause de la puissance qui serait développée sur ces deux bâtiments. La Municipalité recommande d'approuver le préavis tel que proposé et prend note du vœu de M. Häusel, la végétalisation de BMF Nord pourra se faire telle qu'il l'avait suggéré.

**M. Nicolas Häusel** est d'accord avec les informations de M. Krattinger. M. Dürst vient de lui souffler qu'il n'est pas possible d'amender le texte mais seulement les conclusions d'un préavis, c'est donc ce qu'il fera. Il propose que le Conseil puisse participer aux choix des solutions



techniques qui sont proposées. Il s'est pris assez à l'avance, soit en 2019, pour cela, donc il maintient son amendement qui serait donc inclus dans les conclusions du préavis.

**M. Alexandre Meier** ne peut que saluer cette proposition qu'il trouve excellente. Cette idée est tellement fantastique qu'il en est un peu jaloux et se demande pourquoi le PLR ne l'a pas eue. Il y a quelques années, les anciens conseillers Cédric Delamadeleine et Charles-André Bolomey ont fait exactement la même proposition, soit de mettre des panneaux solaires sur les toits de cette commune sous forme de coopérative permettant l'installation de panneaux solaires sur les toits de toutes les maisons. Donc, on retrouve la même proposition mais sous forme réduite, avec des panneaux solaires sur le site de Bois-Murat alors que nous sommes une cité de l'énergie, ce qu'il trouve très peu ambitieux de la part de la Municipalité. Ensuite, nous sommes passés d'une coopérative à une société anonyme à 100% propriété de la commune. Il se demande alors pourquoi, lors de la proposition visionnaire de l'époque, la Municipalité avait accueilli ceci plutôt froidement en disant que ce n'était peut-être pas réalisable et personne n'a considéré l'idée de le faire déjà sur Bois-Murat ? Qu'est-ce qui a changé depuis dans le contexte législatif ou technique pour avoir maintenant rendu cette proposition attractive ? Pourquoi, lors de l'établissement de ce préavis, aucune mention à la proposition faite il y a quelques années n'apparaît pour faire ainsi un projet plus ambitieux ? Etant une cité de l'énergie, nous nous devons d'être ambitieux.

**M. Bernard Krattinger, Municipal**, rappelle que lorsque des interventions interpellent la Municipalité sur un projet qui date, il serait bien utile qu'elles se fassent à l'avance afin que nous ayons le temps de préparer une réponse. Il n'a jamais été question de la moindre opposition de la part de la Municipalité concernant la proposition de création d'une coopérative sur le territoire communal. La Municipalité avait annoncé qu'elle était prête à accompagner une telle démarche mais que pour créer une coopérative, ce n'était pas à la Municipalité d'en être le principal acteur mais bien aux coopérateurs. La proposition qui avait été faite était que les initiants (MM. Delamadeleine et Bolomey) se mettent au travail pour créer la coopérative. La Municipalité était prête à appuyer et même donner des coups de main en termes de financement et de mise à disposition des toits de la commune. Mais c'est une autre démarche que celle qui est proposée actuellement.

Pourquoi cette proposition arrive-t-elle aujourd'hui ? Il rappelle que le Conseil a accepté un crédit de construction pour le collège de Bois-Murat et qu'une surface de panneaux photovoltaïques doit obligatoirement être posée sur ce collège puisque tout nouveau bâtiment doit octroyer 30% d'énergie renouvelable propre. C'est sur cette base que la réflexion a démarré dans le cadre du projet Bois-Murat. Etant donné la nécessité de poser ces panneaux avant cet été à cause des échafaudages, la démarche a été engagée sous la forme présentée ce soir, car en termes de construction financière il est plus simple de créer une société anonyme plutôt qu'une coopérative. Aujourd'hui, la proposition est vraiment de créer une SA qui emprunte du financement à l'entier de la population palinzarde, ce qui permet de la même façon qu'une coopérative, mais d'une manière beaucoup plus simple, de permettre à tout citoyen de contribuer à la production d'énergie renouvelable.

**M. Maurice Mischler, Syndic**, précise encore que, grâce à la création d'une SA, l'investissement pour d'autres projets sera tout à fait possible. Il sera alors possible de mettre des panneaux solaires sur d'autres toits. L'idée de MM. Delamadeleine et Bolomey était une très bonne idée, depuis, le prix des panneaux solaires a extrêmement diminué, ce qui est maintenant fort intéressant au niveau énergétique et financier.



**M. Adame Biruk** propose d'étudier l'installation de chargeur de voitures électriques dans la mesure où cela favoriserait la consommation locale issue de la production de cette électricité et de ce fait favoriser le déplacement des enseignants notamment avec des voitures électriques. Selon l'art. 83 de notre règlement, il propose l'amendement suivant dans les conclusions : *« Etudier l'installation de bornes de recharges pour véhicules à motorisation électrique ».*

**M. Félix Schmidt** soutient les deux propositions qui ont été faites. Il est indispensable de mettre des panneaux solaires sur ces surfaces de toiture, de même que de mettre de la biodiversité. Il a récemment participé à la journée technique de l'Association Romande sur la Protection de l'Environnement sur le thème du déclin des insectes. La très mauvaise nouvelle est que le déclin des insectes est extrême. En dix ans, on a perdu environ 60% de la masse des insectes en Europe, c'est énorme. La bonne nouvelle est qu'on peut faire quelque chose en multipliant des surfaces de biodiversité dans les jardins, sur les toits, sur les balcons, etc. Il est possible d'améliorer des choses relativement rapidement. Ici, il encourage à donner le message politique clair que nous voulons les deux, optimisation énergétique et biodiversité partout où c'est possible. Il faut montrer l'exemple.

Le Président passe au vote de l'amendement de M. Nicolas Häusel dans les conclusions du préavis, soit : *« La toiture du bâtiment A sera partiellement végétalisée comme prévu dans la solution étudiée par le Service technique. La végétalisation partielle des toitures des bâtiments D et F sera étudiée lors de la finalisation des projets de construction et de rénovation. ».*

A main levée, l'amendement est refusé avec 38 voix contre, 20 voix pour et 9 abstentions.

Le Président passe maintenant au vote de l'amendement de M. Adame Biruk, soit de rajouter aux conclusions du préavis: *« Etudier l'installation de bornes de recharges pour véhicules à motorisation électrique ».*

A main levée, l'amendement est accepté avec 51 oui, 8 non et 8 abstentions.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote du préavis 1/2021 amendé.

*A main levée, le préavis 1/2021 amendé est accepté à une grande majorité moins une voix contre et une abstention.*

**8. PRÉAVIS D'INTENTION CONCERNANT LA CRÉATION D'UN PARTENARIAT AVEC LES SERVICES INDUSTRIELS DE LAUSANNE (SIL) POUR LA RÉALISATION D'UN RÉSEAU DE CHAUFFAGE À DISTANCE (CAD) ET LA CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ ANONYME (SA) AVEC LES SIL ET ROMANDE ENERGIE SERVICES SA POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UNE PRODUCTION DE CHALEUR À ÉNERGIE RENOUVELABLE - PRÉAVIS N° 2/2021**

La parole est donnée à M. Marc-Henri Rossier, président de la commission ad hoc nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (au dossier).



Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

**M. André Racloz.** Pour répondre à la demande croissante, le réseau lausannois de chauffage à distance s'est développé à partir de 1934 avec la construction de l'usine de Pierre-de-Plan pour alimenter les hôpitaux voisins, puis en 2006 avec la mise en service de TRIDEL, ainsi que la construction des chaufferies de la STEP, des Bossons et de Malley. Aujourd'hui cela représente plus de 1300 raccordements en milieu urbain (Hôpitaux, écoles, immeubles, bâtiments ou villas).

Actuellement, 63% de la chaleur fournie par le CAD lausannois est considérée comme renouvelable.

Les sources de chaleur sont les suivantes :

- Incinération des déchets de l'usine TRIDEL: 59%
- Usine de Pierre-de-Plan: 37%
- Incinération des boues de la station d'épuration: 4%
- Mazout: 0,4%

En hiver, la récupération de la chaleur de l'incinérateur de TIDEL permet de couvrir environ la moitié des besoins, le solde étant couvert par le gaz et accessoirement par le mazout.

Pour la commune d'Epalinges, les enjeux sont les suivants :

1. Face à l'urgence climatique, abandon des anciennes installations de chauffage individuels à énergies fossiles, des quartiers les plus denses en population.
2. Offrir des possibilités de chauffage, à l'énergie renouvelable indigène, neutre en CO2 et respectueuses de l'environnement.
3. Assurer la fiabilité, l'efficacité et la rentabilité.
4. Saisir l'opportunité de la volonté des SIL de réaliser un raccordement entre Montolieu/Boissonnet et le Biopôle, en passant par les Croisettes. Il est évident que ce vaste projet ne pourra se faire du jour au lendemain en raison du nombre d'acteurs et des nombreuses entreprises nécessaires. Néanmoins il appartient à notre Conseil de donner une impulsion forte et de montrer clairement notre volonté de protéger notre planète.

Schématiquement, le projet comprend les deux parties suivantes :

1. Le réseau de distribution de chauffage à distance. Comme pour la fourniture de l'eau potable et de l'électricité, la gouvernance reste entre les mains des SIL pour la construction, l'entretien et l'exploitation du réseau.
2. La nouvelle centrale de chauffe qui produit ainsi à la fois de l'électricité et de la chaleur renouvelable, en particulier lors des fortes demandes en période hivernale. C'est l'objet du préavis proposant la création d'une société anonyme regroupant la commune d'Epalinges, les Services Industriels de Lausanne et la Romande Energie Service SA.

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, nous vous invitons à soutenir pleinement ce projet de centrale de chauffe à bois indigène, pour assurer la transition vers les énergies renouvelables. Nous remercions par avance la Municipalité des propositions en vue de la création de la nouvelle société anonyme, qu'elle voudra bien soumettre à notre Conseil.

**M. Richard Golay.** Le préavis que nous avons à traiter fait suite au préavis n°3/2020 accepté par notre Conseil le 25 février 2020. Il avait alors souligné que si 64% de la chaleur alimentant le réseau lausannois provenait bien de l'usine de valorisation des déchets de Tridel, seulement la moitié de cette part était considérée comme renouvelable par la Confédération. Cette affirmation a été confirmée depuis par l'Office fédéral de l'énergie dans une communication du



15 juillet 2020 en réponse à la question de Madame la Conseillère nationale Isabelle Chevalley. A l'heure actuelle le chauffage à distance est donc "bien peu renouvelable" comme il l'a écrit dans la rubrique "L'invité de la semaine" de l'hebdomadaire Lausanne Cités du 27 mai 2020 avec près de 40% de la chaleur produite avec du gaz fossile. Mais depuis, Lausanne a publié son "Plan Climat" le 7 janvier de cette année. Et ce dernier devrait être accepté sans trop de difficultés par son Conseil communal. La Capitale va donc sortir à l'horizon 2050 du gaz fossile entre autres grâce au bois. Cette décision est très importante et il convient de la saluer comme il se doit.

A travers le préavis d'intention que nous traitons aujourd'hui, notre commune envoie elle aussi un signal fort pour diminuer de manière radicale ses émissions en CO2 tout en participant à l'effort de toute l'agglomération.

En tant que citoyen palinzard et responsable pour la Suisse romande de l'association faîtière de la promotion du bois comme source d'énergie, Energie-bois Suisse, il souhaite féliciter notre Municipalité pour ce projet et émettre les remarques suivantes :

### 1. La ressource bois

L'approvisionnement durable et écologique de la ressource sous forme de bois déchiqueté, appelé plaquettes ou copeaux de bois, est assurée par le Canton qui évalue le potentiel de la ressource à l'échelle du territoire depuis plus d'une dizaine d'années au fur et à mesure des nouveaux projets. Il n'y a donc aucun risque de pénurie et la gestion durable de nos forêts est assurée.

Notre municipal Roland Perrin pourrait nous en parler longuement puisqu'il a directement participé à cette tâche d'évaluation il y a quelques années.

### 2. La cogénération

Si le principe de la cogénération, la production couplée de chaleur et d'électricité, fait pleinement sens sur un chauffage à distance, elle implique un surcoût élevé tant en termes d'investissement que de frais d'exploitation. S'il en était autrement, cela ferait plus de vingt ans que les installations au gaz fossile utiliseraient cette voie de valorisation énergétique.

Pour le bois-énergie, la fin du programme fédéral de rétribution à prix coûtant, abrégé "RPC", signifie que la cogénération est actuellement dans une impasse. Energie-bois Suisse et d'autres acteurs sont actuellement très actifs au niveau politique à Berne pour mettre en place un nouveau programme, mais rien ne peut être assuré dans le délai court du projet discuté ici. Et n'oublions pas la possibilité d'un éventuel refus par le peuple en juin de la loi sur le CO2 qui signifierait probablement une plus grande difficulté pour cette démarche.

La prise en compte de l'éventualité d'une absence de nouvelle RPC est importante. En effet dans ce cas de figure, la technologie de gazéification proposée par Romande énergie n'est peut-être pas la plus économique pour produire seulement de la chaleur en comparaison avec la technologie de combustion à grille mobile avec électrofiltre. Il conviendrait d'étudier ce point en détail, ce qui est toujours faisable à ce stade du projet.

A noter qu'en ce qui concerne les émissions en poussières fines, l'une ou l'autre de ces technologies permettent d'approcher le seuil de détection des appareils de mesure, soit bien plus bas que les limites fixées par l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air. La problématique des poussières fines liées à la combustion du bois ne concerne en effet pas les installations ultramodernes dont on parle ici. Les très nombreuses installations récemment mise en service dans le Canton et ailleurs en Suisse en attestent.

### 3. Localisation de la centrale de chauffage

La localisation de la centrale de chauffage est un point clé pour ce genre de projet. En plus de la surface nécessaire à la centrale, le transport et l'accès de la ressource bois par camion est une contrainte majeure.



Si le préavis nous informe de différentes variantes étudiées et que Monsieur le Municipal Krattinger a répondu aux questions des commissaires, le fait est que relativement peu d'indications (p.ex. un plan) nous ont été données pour justifier le choix énoncé.

Nous avons à nous prononcer sur un préavis d'intention concernant un projet d'envergure pour notre commune encore au stade initial. Il invite à le soutenir tout en se permettant de formuler les deux vœux suivants :

**1. *Qu'il soit réalisé une analyse financière comparative sur les coûts de production de chaleur en l'absence de RPC avec la technologie de gazéification et avec la technologie par combustion et électrofiltre. La qualité supérieure des plaquettes de bois pour la gazéification, et donc le prix supérieur, devrait être pris en compte dans les calculs.***

**2. *Compte-tenu du résultat du vœu qui précède, que le choix de la localisation de la centrale de chauffe et donc de la variante 1 ou 3 soit revalidé.***

**M. Enzo Santacroce**, en tant que président de la Cogest 2020-2021, s'étonne d'entendre dans le rapport de commission que la Cogest a été consultée pour ce dossier.

**M. Maurice Mischler, Syndic**, informe qu'il s'agit d'une erreur, il s'agissait en effet bien de la CoFin.

**M. Félix Schmidt** remercie le travail qui a été fait par l'équipe technique de la commune, nous avons la chance d'avoir un excellent ingénieur en énergie et ce projet a été bien mené conjointement avec la commission. Nous sommes déjà dépendants de Lausanne pour la fourniture de l'eau, de l'électricité et ce sera dorénavant le cas pour la fourniture de chaleur. S'il ne se trompe pas, nous avons des tarifs plus élevés que les habitants de Lausanne. Nous serons également dépendant de Lausanne pour la fourniture du bois. Il insiste sur le principe précisé sur préavis qui dit que les clients Palinzards seront soumis aux mêmes conditions de fournitures et de tarifs que les autres clients du réseau CAD des SIL. Il très important que la Municipalité défende ce préavis pour éviter que l'on soit la vache à lait de la ville de Lausanne.

**M. Nicolas Häusel**. C'est un des plus importants projets du Canton, c'est effectivement important qu'on se positionne clairement. La Municipalité l'a très bien fait avec un préavis d'intention. Comme mentionné dans ce préavis, le point essentiel pour la réussite de ce projet est la communication, il espère que les habitants du Giziaux et du Grand-Pré sont déjà au courant. Il aimerait aussi que notre Conseil soit informé régulièrement des différentes étapes de ce projet, et ne pas arriver tout d'un coup à une solution finie.

**M. Bernard Krattinger, Municipal**, précise que la convention précise qu'en effet le tarif sera exactement le même que Lausanne pour Epalinges.

**M. Maurice Mischler, Syndic**, précise encore que nous serons effectivement dépendants de Lausanne mais que d'un autre côté, ce système de chauffage totalement renouvelable fait que Lausanne aura aussi besoin de la chaleur de la chaufferie d'Epalinges. C'est donc une association gagnant-gagnant. La Municipalité s'engage à donner régulièrement des nouvelles de l'avancée du projet.

**M. Bernard Krattinger, Municipal**. Une première information sur ce projet est passée dans la presse. Il y aura dès demain une communication faite conjointement avec les municipalités



de Lausanne et d'Epalinges concernant la fiabilisation de l'approvisionnement du Biopôle et le développement du CAD sur le secteur des Croisettes.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote du préavis 2/2021.

*A main levée, le préavis d'intention 2/2021 est accepté à l'unanimité.*

## **9. ACHAT D'UN NOUVEAU BUS SCOLAIRE - PRÉAVIS N° 3/2021**

La parole est donnée à M. Tauno Jalanti, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (au dossier).

La commission propose d'adopter le préavis avec un amendement *demandant à la Municipalité de poursuivre l'étude de la possibilité de choisir un véhicule à moteur électrique.*

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il donne la parole au président de la CoFin, M. Olivier Volper.

**M. Olivier Volper** donne lecture du rapport et des conclusions de la CoFin vu qu'elles ne figurent pas dans le rapport de commission.

La commission relève que le choix de la Municipalité s'est porté sur un bus à propulsion diesel. Pour un usage essentiellement urbain, un commissaire est surpris qu'un véhicule électrique ou hybride ne puisse pas remplir le cahier des charges. Les remarques suivantes sont également discutées au sein de la commission :

- si la technologie actuelle ne permet pas de remplir le cahier des charges, une location pourrait être envisagée dans l'attente d'une technologie plus propre
- si la propulsion électrique n'a pas été choisie en raison d'une autonomie restreinte, il serait possible de louer un bus uniquement pour les longs trajets. En conclusion, la commission, par sept voix contre et une voix pour propose de refuser les conclusions du préavis 3/2021 telles que proposées. La CoFin a établi un rapport financier pour motiver son opposition (au dossier).

Le Président précise qu'effectivement le dernier alinéa de l'art. 43 de notre règlement stipule que si la commission s'oppose à une demande de crédit d'investissement, elle dépose un rapport financier motivé, sans se prononcer sur l'opportunité du projet.

La discussion est ouverte.

**Mme Brigitte Crottaz.** M. Jalanti a dit que le leasing n'était financièrement pas réaliste car il entrainerait des gros problèmes d'assurances, qu'en est-il exactement ? Le préavis mentionne le montant CHF 113'100.- pour l'achat d'un bus, si nous acceptons l'amendement de la commission, cela veut dire qu'on l'amende pour continuer les recherches pour trouver un bus électrique ? Ce n'est pas très clair.



**M. Roland Perrin, Municipal.** Il faut comprendre que louer un bus ou le prendre en leasing va coûter plus cher que d'acheter un bus et de le revendre dès le moment où on trouve un bus électrique.

**M. Félix Schmidt.** Un sujet sur lequel le préavis ne donne pas de réponse est pourquoi est-ce qu'on continue à exploiter ce bus par la commune et non pas par une entreprise privée. Il lui semble que ce n'est pas la tâche d'une commune d'exploiter un réseau de bus, il y a des professionnels pour cela. Le préavis ne mentionne pas non plus le nombre de km ou le nombre d'heures qui permettrait de comprendre la problématique. On devrait donc se poser la question si l'exploitation par une entreprise privée ne serait pas plus efficace ? Il invite à rejeter ce préavis pour complément d'étude.

**M. Pierre Jolliet, Municipal,** répond que la Municipalité souhaite poursuivre avec un chauffeur communal pour ce bus scolaire, et souhaite assumer sa responsabilité pour le transport des enfants pour la majorité des transports du bus afin d'avoir une relation directe avec le chauffeur. Madafy transporte les enfants d'une unité d'accueil à une autre. Une comparaison a été faite pour les mêmes prestations sur une année et on arrive à un prix de CHF 138'000.- pour l'entreprise Madafy contre CHF 110'000.- pour le chauffeur de la commune.

**M. Anton Epp.** Ce n'est pas ce minibus qui va changer le climat. Tout de même, le minibus proposé va produire durant sa carrière 150 tonnes de CO<sub>2</sub>. Si on le vend après deux années, il va quand même continuer à produire du CO<sub>2</sub>. Donc changer un bus après deux ans ne va strictement rien changer au niveau écologique. Cela changera peut-être qu'on peut acheter l'indulgence de l'électorat. Si on achète ce bus, il faut l'assumer sans amendement. Si on refuse ce préavis, la Municipalité aurait toutefois la possibilité de louer un bus un ou deux ans et on pourrait voir ensuite pour l'achat d'un bus électrique correspondant à nos besoins, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il propose de refuser l'amendement et de louer un bus d'ici l'achat d'un bus à moteur électrique.

**M. Enzo Santacroce.** Le bus arrive en fin de vie, les réparations coûtent chères et économiquement pas rentables. Il convient de trouver une solution indiquée pour palier à cette urgence. L'idée est de trouver une solution hybride équilibrée et que ce soit formellement indiqué dans le préavis que la Municipalité a l'obligation de le revendre dès qu'un véhicule à moteur électrique est trouvé.

Pour aller dans le sens des remarques de M. Perrin et dans le sens où l'achat d'un bus est assez urgent, il propose l'amendement suivant, soit : ***d'assortir l'autorisation d'acquérir un nouveau bus avec l'obligation de le revendre dès qu'un véhicule moteur électrique sera à disposition sur le marché.***

**M. Angelo Marzoli** trouve que cet amendement hybride est une fausse bonne idée. En effet, si dans deux ans, on trouve un véhicule électrique avec la même capacité et qui répond au cahier des charges, personne ne voudra nous acheter notre véhicule diesel. De ce fait, notre véhicule diesel neuf perdra énormément de sa valeur et on devra le vendre pour une bouchée de pain.

**M. Erich Dürst.** Il lui manque encore quelques éléments pour pouvoir prendre une décision dans cette affaire. Quelles sont les conditions possibles pour prolonger la durée de vie du bus actuel, en assurant bien entendu la sécurité des enfants ? Le leasing ou la location auront peut-



être un coût plus élevés qu'un achat mais auront un engagement beaucoup moins long. De ce fait, il pourrait tout de même être intéressant qu'un véhicule électrique ?

**M. Roland Perrin, Municipal**, répond que l'état du bus actuel est très engagé et que les réparations seraient très lourdes à faire si on le garde, sans parler des montants qui seront aussi très importants. Ces réparations ne pourraient être faites que durant les vacances d'été et d'ici là, seraient au détriment de la sécurité des écoliers.

**Mme Fabienne Guignard** relève que tous ces points ont bien été abordés en commission. On s'est d'abord demandé s'il était important d'avoir un bus pour les enfants et la discussion s'est vite tournée sur diesel/pas diesel. Nous étions tous pour avoir une solution non diesel et après avoir eu toutes les explications techniques, financières, etc., la discussion a abouti sur le fait que la sécurité des enfants était fondamentale. On est tous conscient que ce n'est pas la meilleure solution mais prendre le risque de réparer ce bus qui n'est pas dans un bon état et qu'il y ait un accident n'était pas ce que voulait la majorité de la commission. L'amendement n'exclut pas la possibilité d'acheter un autre bus à moteur électrique. Si on achète ce bus diesel qui n'est pas trop cher, il se revendra peut-être à perte en seconde main mais ça vaudrait la peine de faire ce choix-là. Pour conclure, la majorité de cette commission s'est prononcée pour ce projet, en sachant qu'il n'était pas idéal.

**M. Mazyar Yosefi** demande pourquoi la solution leasing coûterait plus chère et ne serait pas retenue ?

**M. Roland Perrin, Municipal**, répond que dans le privé, il est plus cher d'acheter un véhicule en leasing que cash, c'est exactement la même chose dans ce cas.

**M. Anton Epp**. Effectivement, un leasing sur quelques années est plus cher mais la Municipalité a tout le loisir de choisir entre un leasing et pourquoi pas la location ? Un nouveau bus en leasing c'est comme à l'achat, il faut le faire fonctionner jusqu'au bout, jusqu'à ce qu'il ait carburé ses 150 tonnes de CO2.

**M. Pierre Jolliet, Municipal**. Le choix doit être clair. La Municipalité recherche un bus fiable afin d'éviter d'avoir des problèmes en terme de sécurité et de fiabilité. La propulsion vient en troisième position. Ce soir, soit on accepte ce bus et dès qu'un bus électrique correspondra à nos critères, avec des meilleurs tarifs, on l'achètera ou soit vous nous dites attendez, débrouillez-vous durant les prochaines années à venir et on verra à ce moment-là les solutions qui seront proposées. La Municipalité prendra acte de la décision du Conseil.

Le Président passe au vote de l'amendement de M. Enzo Santacroce, soit : ***assortir l'autorisation d'acquérir un nouveau bus avec l'obligation de le revendre dès qu'un véhicule moteur électrique sera à disposition sur le marché.***

***A main levée, l'amendement est refusé à une grande majorité.***

Le Président passe maintenant au vote de la commission qui propose d'adopter le préavis avec un amendement ***demandant à la Municipalité de poursuivre l'étude de la possibilité de choisir un véhicule à moteur électrique.***



*A main levée, l'amendement est refusé à une grande majorité.*

Le Président passe au vote du préavis 3/2021 tel que présenté par la Municipalité.

*A main levée, le préavis 3/2021 est refusé avec 30 voix contre, 29 voix pour et 6 abstentions. (deux conseillers se sont absentés durant le vote, abstention habituelle du Président)*

## **10. CRÉATION D'UN FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL - PRÉAVIS N° 4/2021**

La parole est donnée à M. François Puricelli, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (au dossier).

La commission souhaite modifier le préavis dans le sens d'une distribution en faveur de l'ensemble de la population résidente sur la base d'un nombre de 9850 habitants. ***Il en résulte une dépense globale de CHF 394'000.*** La CoFin a été informée de cette modification et l'a acceptée.

En complément à ce rapport, il a reçu une proposition d'amendement de la part de la Municipalité propose un sous-amendement à l'amendement de la commission, soit : ***« L'envoi de bons à certains habitants, notamment mineurs au statut particulier, est laissé à la décision de la Municipalité qui statuera de cas en cas ».***

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail ainsi que la CoFin qui a œuvré très rapidement. Il ouvre la discussion.

**Mme Fabienne Guignard.** Le PLR va accepter ce préavis ainsi que l'augmentation du montant étant donné que c'est pour une très bonne cause et qu'ils ne vont pas contester quelque chose qui est nécessaire. Une réflexion a tout de même été faite sur ce préavis sur un thème plus général qu'elle aborde ce soir. Pourquoi avons-nous attendu une année de crise pour un soutien pour les commerçants comme cela a été fait dans un grand nombre de communes de ce Canton, de Suisse. Sommes-nous de vieilles râpes, non généreux, égoïste ? Pourquoi avons-nous attendu une décision du Bureau pour donner à chaque membre de ce Conseil CHF 50.- pour soutenir le restaurateur qui n'avait plus cette soirée qui lui rapportait un peu d'argent ? Nous n'avons rien fait car il faut constater que nous n'avons que très peu de commerces. Nous sommes dans une situation où on se rend compte que l'on veut aider des commerces mais que nous ne pouvons pas ou peu le faire car il est évident que nous n'allons pas donner de l'argent à la Migros, Denner ou à la Coop qui ont gagnés passablement d'argent dans cette crise alors que certaines personnes pas très riches, qui ont besoin de cet argent, aimeraient bien aller acheter à manger plutôt que d'acheter un nouvel habit pour chien dans la boutique canine. Il y a un réel problème que nous devons traiter dans les années à venir, à savoir ce que nous allons faire à Epalinges au niveau économique et commerçant pour que l'on ne devienne pas une cité dortoir mais si elle l'est de manière premium ?



La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote du sous-amendement de la Municipalité.

*A main levée, le sous-amendement de la Municipalité est accepté à une grande majorité moins 3 abstentions.*

Le Président passe maintenant au vote de l'amendement global de la commission.

*A main levée, l'amendement est accepté à l'unanimité.*

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote du préavis 4/2021 amendé.

*A main levée, le préavis 4/2021 amendé est accepté à l'unanimité.*

**11. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL FÉLIX SCHMIDT DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ D'ÉtudIER LA FAISABILITÉ DE L'INTÉGRATION DANS LES RÉVISIONS DES PLANS ET RÈGLEMENTS TOUCHANT L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LES CONSTRUCTIONS, DE MESURES INCITATIVES FAVORISANT LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DES BÂTIMENTS EN VUE D'UNE RÉDUCTION MASSIVE DES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>. LES RÉSULTATS DE CETTE ÉTUDE DEVRONT ÊTRE PRÉSENTÉS AU CONSEIL AVANT LA MISE À L'ENQUÊTE OU LA PRÉSENTATION DU PGA - PRISE EN CONSIDÉRATION**

La parole est donnée à M. Jérôme Urio, président rapporteur de la Commission d'urbanisme et des constructions nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (au dossier).

La commission, tout comme la Municipalité, désire élargir le champ d'investigation en étudiant les diverses mesures incitatives possibles (qu'elles soient financières, système de bonus ou autres) afin de les présenter au Conseil. En ce sens, la commission a demandé à M. Schmidt de bien vouloir modifier les termes et les demandes de son postulat pour qu'elle puisse accepter sa prise en considération.

En conclusion, la commission ne prend pas en considération le premier postulat, mais approuve, à l'unanimité, le nouveau postulat modifié tel qu'il lui a été soumis.

La commission invite le Conseil à traiter immédiatement la prise en considération de ce nouveau postulat modifié séance tenante, selon l'art. 62b de notre règlement.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la CUC pour leur travail. Il donne la parole à M. Félix Schmidt afin qu'il dépose oralement son nouveau postulat.

**M. Félix Schmidt.** Postulat concernant l'assainissement énergétique des bâtiments :

« Je crois que nous sommes tous ici convaincus qu'il est nécessaire de faire quelque-chose pour faire face aux défis climatiques.

Le chauffage des bâtiments est, avec la mobilité, le domaine qui produit le plus de CO<sub>2</sub>.



Pour les nouveaux bâtiments, les normes et la loi vaudoise fixent des objectifs ambitieux en la matière. C'est bien.

Les bâtiments anciens forment pourtant l'essentiel du parc immobilier. Pour eux, par contre, peu est encore fait. Ils ont une efficacité énergétique très mauvaise en comparaison des bâtiments récents, sont en général chauffés aux énergies fossiles et, si rien n'est fait, vont ainsi contribuer massivement aux émissions de CO2 encore de longues années.

Une étude du FNS publiée le 17.10.2019 arrivait à la conclusion que « *En Suisse, seule une maison sur cent par an fait l'objet d'un assainissement énergétique. Cela représente moins de la moitié de ce qui serait nécessaire pour atteindre les objectifs de la Stratégie énergétique 2050 dans le secteur du bâtiment.* »

Tout le monde s'accorde à dire que c'est trop lent, beaucoup trop lent. Les programmes d'encouragement mis en place par la Confédération et les cantons n'ont pas réussi à ce jour à réellement accélérer ces travaux de rénovation, pour toutes sortes de raison que je ne développerai pas ici.

Nous devons donc faire ce que nous pouvons, à l'échelle communale, pour inciter à l'assainissement plus rapide des bâtiments anciens, notamment par le biais du plan directeur communal et du plan d'affectation (ex PGA) en cours d'élaboration.

J'avais avancé un postulat le 21.09.2020 demandant à la municipalité une étude sur ce qui pouvait être fait au niveau communal pour encourager la démolition et la reconstruction des bâtiments anciens trop mal construits pour être valablement rénovés.

Dans le cadre de la commission traitant de ce postulat, un consensus s'est construit pour élargir le débat à la question générale de l'assainissement énergétique des bâtiments.

En accord avec la commission, nous vous proposons le nouveau postulat suivant :

Le Conseil demande à la Municipalité d'étudier et de proposer les mesures nécessaires pour inciter à l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc immobilier sur la commune d'Epalinges.

Dans ce cadre, je demande en outre à la Municipalité d'intégrer dans son rapport les résultats, en l'état, de la planification énergétique territoriale prévue dans le Plan Directeur Communal et le Plan d'Affectation. »

**M. Erich Dürst** remercie l'excellent travail de la commission, qui a été constructive et qui a amené des solutions et remercie M. Schmidt pour son ouverture d'esprit. Avec cette nouvelle version, il est 100% pour et il invite à soutenir la prise en considération de ce nouveau postulat.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote de la prise en considération de ce nouveau postulat.

*A main levée, la prise en considération de ce nouveau postulat est acceptée à l'unanimité.*

**12. MOTION DÉPOSÉE PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE FABIENNE GUIGNARD & CONSORTS DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA CRÉATION D'UNE PISCINE PUBLIQUE OUVERTE, D'ÉTÉ, NON OLYMPIQUE, SUR LE TERRITOIRE DE LA**



## **COMMUNE D'EPALINGES, QUI POURRAIT LE CAS ÉCHÉANT SE TRANSFORMER L'HIVER EN PATINOIRE – PRISE EN CONSIDÉRATION**

**M. Maurice Mischler, Syndic.** La Municipalité a étudié attentivement la motion de Mme Guignard. Elle demande à l'unanimité de transformer cette motion en postulat. En effet, construire une piscine qui pourrait se transformer en patinoire poserait un certain nombre de problèmes. C'est une idée relativement séduisante au niveau social, il y a des avantages et des intérêts pour la population. D'un autre côté, la commune doit financer de manière assez lourde la patinoire et la piscine de Malley. De plus, nous habitons en moyenne à 800m d'altitude, il faudrait faire une étude climatologique en ce qui concerne les mois d'été. Et vu que nous sommes face à un réchauffement climatique, il faudrait se poser la question sur la patinoire en hiver. Avec de telles inconnues, la Municipalité demande par prudence de transformer cette motion en postulat et c'est volontiers qu'elle fera une étude poussée pour que le Conseil puisse se décider si oui ou non une telle entreprise pourrait être réalisable.

**Mme Fabienne Guignard** constate qu'il y a une sérieuse entrée en matière et que ce n'est pas le refus auquel elle aurait pu s'attendre. Elle hésite cependant à transformer sa motion en postulat car elle n'aime pas cette manière de faire, récurrente à son goût, que la Municipalité demande systématiquement aux motionnaire de transformer leur motion en postulat. Cela avait été le cas pour des motions importantes. Une motion ne veut pas dire qu'on embête la Municipalité mais elle donne une importance que n'a pas un postulat. Elle a été prudente dans le titre de sa motion, elle ne demande pas de piscine mais une étude de faisabilité pour une piscine car elle aurait couru le risque qu'on lui dise systématiquement non car ce n'est pas possible, que c'est trop cher, etc. Elle a aussi été honnête et objective dans cette motion de la dernière chance comme elle l'appelle. Une motion donne plus de temps pour répondre. Elle est consciente qu'il n'y a pas d'urgence, cela fait 50 ans que nous sommes en retard par rapport à d'autres communes. Pour répondre à certains éléments pratiques évoqués, comme l'altitude, elle précise qu'elle est née à Vallorbe, même altitude qu'Epalinges, où une piscine a été construite alors qu'il y avait 3500 habitants à l'époque. Elle y a d'ailleurs appris à nager à l'âge de trois ans. Donc on peut avoir des piscines à cette altitude. C'est pareil pour la patinoire, elle y est couverte, magnifique et il ne fait pas plus chaud qu'ici. Il n'y a aucun engagement financier à cette motion. Il s'agit ici de donner à Epalinges une dernière chance d'avoir un terrain pour une piscine, car il n'y en aura plus après. S'il n'y a plus de terrain, la discussion est close. Mais elle souhaite que ces recherches se fasse sérieusement et que ce terrain puisse être incorporé dans le nouveau PGA qui devrait sortir et que l'on ne vienne pas nous dire ensuite que ce n'était pas prévu et que l'on doit attendre 15 ans. Elle voudrait par cette motion donner un peu plus de force, ce n'est en aucun cas une volonté de nuire et de poser des problèmes à la Municipalité car elle souhaite vraiment qu'elle nous apporte des solutions. Elle maintient donc sa motion.

Le Président passe au vote de la prise en considération de la motion.

*A main levée, la prise en considération de la motion est acceptée à une très grande majorité.*

### **13. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL ALEXANDRE OMUKU DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ UNE ÉTUDE QUANT À LA POSSIBILITÉ DE RENDRE GRATUIT LE TRANSPORT DE VÉLOS DANS LES**



## VÉHICULES DE TRANSPORT PUBLIC ET D'ADAPTER LES BUS AVEC DES PORTE-VÉLOS – PRISE EN CONSIDÉRATION

Le Président ouvre la discussion.

**M. Laurent Balsiger.** En effet, l'idée est intéressante mais le but des transports publics est de transporter essentiellement des personnes et de manière rapide. Le fait de charger et décharger des vélos prend pas mal de temps et c'est souvent une opération assez complexe lors des arrêts. C'est pour cette raison qu'il recommande de refuser ce postulat.

**M. Anton Epp.** Il est probablement celui qui utilise le plus ce fantastique service des TL, de pouvoir mettre le vélo dans le bus ou le métro. Il est chaque fois fier, lorsque les gens le regardaient un peu de travers, d'avoir au moins payé un ticket, ce qui est normal pour lui. Les véhicules sont déjà bien remplis et il ne serait pas non plus réaliste de mettre un chariot à l'arrière ou d'ajouter des crochets.

Le Président passe au vote de la prise en considération du postulat.

*A main levée, la prise en considération du postulat est refusée à une grande majorité moins 9 abstentions.*

### 14. MOTION DÉPOSÉE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL ESTEEM OKORO DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ DE RENDRE LES TRANSPORTS PUBLICS PLUS ATTRACTIFS, FAVORISANT AINSI LE PASSAGE DU TRANSPORT INDIVIDUEL AU TRANSPORT EN COMMUN – PRISE EN CONSIDÉRATION

**M. Maurice Mischler, Syndic** propose que si elle est acceptée, l'étude de cette motion se fasse conjointement à la motion de Mme De Vrieze Stan, portée également à l'ordre du jour. Ceci par rationalité par rapport au nombre d'études demandées.

**M. Tauno Jalanti.** Rendre attractif les transports publics passe souvent par le portemonnaie. Hors il constate que les T-L propose de réduire de CHF 6.- les abonnements de séniors. C'est mesquin, un point c'est tout.

**M. Guillaume Graf.** Ici on veut augmenter l'attractivité des transports publics face à la voiture en octroyant un rabais significatif sur les abonnements de transports publics à tous les Palinzards. Les cas où les transports publics sont plus chers que la voiture sont très rares. Si certains citoyens préfèrent la voiture aux transports publics, ce n'est pas à cause du prix de l'abonnement mais à cause de la desserte du réseau, des horaires, de la cadence et même pour le côté pratique du véhicule personnel. Il y a peut-être une petite partie de la population qui pourrait changer de mode de transport à cause de cette initiative. Mais dans ce cas, il faut des mesures incitatives ciblées comme la motion de Mme De Vrieze Stan plutôt que des mesures globales. On ne peut pas offrir un subside à tous les utilisateurs pour inciter une minorité à utiliser les transports en commun. Il convient d'être responsable. De plus, la question de l'équité se pose, en effet tout le monde n'a pas les mêmes besoins. Il ne serait pas juste d'offrir un subside à un cadre, premièrement il n'en a pas besoin et deuxièmement il préfère sûrement



payer son abonnement à ses impôts. Dans un tel cas, nous gaspillerions l'argent public. Ce sont pour ces raisons que le groupe PLR invite à refuser cette motion.

**M. Mazyar Yosefi** demande de préciser le lien entre cette motion et celle de Mme De Vrieze Stan ?

**M. Maurice Mischler, Syndic**, répond que ce sont les deux des demandes de subventions, une généralisée et l'autre plutôt ciblée sur les abonnements de bus. L'étude se fera bien entendu sur la ou les motions prises en considération.

Le Président passe au vote de la prise en considération de la motion.

*A main levée, la prise en considération de la motion est refusée avec 35 non, 28 oui et 4 abstentions.*

**15. POSTULAT DÉPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE BRIGITTE CROTTAZ DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ D'ÉVALUER LES NUISANCES SONORES LIÉES AU TRAFIC ET Y REMÉDIER SI NÉCESSAIRE PRISE EN CONSIDÉRATION**

La discussion n'est pas demandée, le Président passe au vote de la prise en considération du postulat.

*A main levée, la prise en considération du postulat est acceptée à une grande majorité.*

**16. POSTULAT DÉPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MURIEL CUENDET SCHMIDT DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ DE FACILITER L'ACCÈS AUX INFORMATIONS CONCERNANT LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES POUR LES PROCHES CONFRONTÉS À UN DEUIL PRISE EN CONSIDÉRATION**

La discussion n'est pas demandée, le Président passe au vote de la prise en considération du postulat.

*A main levée, la prise en considération du postulat est acceptée à une grande majorité.*

**17. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL FÉLIX SCHMIDT DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ LA PLANIFICATION D'UN ACCÈS SOUTERRAIN UNIFIÉ POUR LES TUILERIES ET LA COOP – PRISE EN CONSIDÉRATION**

La discussion est ouverte.

**M. Bernard Krattinger, Municipal.** Le postulat déposé par M. Schmidt est certainement louable dans la mesure où il cherche à améliorer la situation des accès au parking, à éviter les nuisances sur le chemin des Croisettes. Il y a cependant un certain nombre de problèmes que



soulève cet élément-là, notamment les injonctions qu'il décline en fin de postulat qui disent qu'on ne peut pas finaliser le PA des Tuileries tant que cette étude ne serait pas réalisée. Il est important de rappeler que tous les exemples qu'a donné M. Schmidt concernant l'accès à des parkings souterrains depuis des routes publiques sont toutes dans des secteurs où il s'agit de routes à circulation. Ce n'est pas du tout un secteur comme celui des Croisettes que nous souhaitons développer, secteur lié au domaine public. Mais vraiment un retour de ce secteur à la gestion piétonnière/mobilité douce et ainsi donner une part congrue à la mobilité individuelle sur cette rue-là. Il rappelle que dans le PDL « Les Croisettes », il existe un certain nombre de réflexions qui sont menées concernant la mutualisation des parkings mais pas en s'incrutant sur le chemin des Croisettes mais en utilisant d'autres voies d'accès tel que le chemin des Roches en ce qui concerne le secteur Coop et Union et le secteur des Tuileries. La Municipalité est un peu surprise qu'une démarche qui vise à redonner à l'espace public sa vraie valeur soit amputé par la proposition d'y intégrer une trémie d'accès à des parkings qui va en fait réduire l'espace public dédié à la mobilité douce, aux piétons, à l'espace public. La Municipalité propose que ce postulat fasse l'objet d'une commission pour l'étude de la prise en considération.

**M. Félix Schmidt.** Ce postulat demande que cet objet soit étudié, que la Municipalité puisse venir avec des arguments étudiés et pas que les propositions soient directement balayées. Si on fait une trémie d'accès à un parking souterrain en face de la pharmacie, cela ne prendra pas plus de place aujourd'hui que demain car on pourrait supprimer la présélection de tourner à gauche qui va vers le parking de la Coop et on aura exactement le même nombre de voies de circulation. On pourrait donc très bien dans le gabarit actuel accéder à ça. L'option qui est proposée en alternative, de faire l'accès à la Coop par le chemin des Roches, est que tous les véhicules qui veulent aller à la Coop et qui viennent de la route de Berne vont passer deux fois à travers le quartier, à l'aller et au retour en générant la circulation que nous ne voulons justement pas au chemin des Croisettes. L'idée est de faire en sorte que les véhicules qui viennent se parquer dans le quartier entrent tout de suite sous terre. Il a demandé que cette étude se fasse avant qu'on décide du plan d'affectation des Tuileries car c'est maintenant qu'une demande de participation au financement peut être faite auprès du propriétaire, qui fait ici une très bonne opération immobilière aux Tuileries en augmentant de 50% le nombre de surface de logements. Il ne s'oppose pas à la création d'une commission.

La discussion n'est plus demandée.

Le Président demande s'il y a au moins dix conseillers qui soutiennent le renvoi de la prise en considération à une commission. C'est le cas.

*L'étude de la prise en considération du postulat à une commission est acceptée à une grande majorité.*

**18. MOTION DÉPOSÉE PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE PAULETTE DE VRIEZE STAN ET CONSORTS DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ UNE ÉTUDE VISANT À FAVORISER LA MOBILITÉ DES SENIORS PALINZARDS, RENONÇANT À LEUR PERMIS DE CONDUIRE, PAR UNE SUBVENTION SUR L'ABONNEMENT AUX TRANSPORTS PUBLICS – PRISE EN CONSIDÉRATION**



Le Président ouvre la discussion.

**Mme Paulette De Vrieze Stan.** Sa motion se porte effectivement sur le même sujet que celle de M. Okoro mais est plus ciblée. Les séniors ne sont pour l'instant pas favorisés en ce qui concerne leurs déplacements en transports publics. Ce sont eux qui en ont besoin en premier pour leurs déplacements dans la commune ou vers Lausanne (cela comprend les deux zones). Cette subvention leur donnera également le sentiment d'être impliqué dans un changement de mode de déplacements. Ils peuvent ainsi contribuer à la préservation de notre environnement. Les coûts impliqués dans sa demande ne sont pas les mêmes que ceux de la motion de M. Okoro. Il s'agirait bien dans ce cas d'une plus faible demande.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote de la prise en considération de la motion.

*A main levée, la prise en considération de la motion est acceptée à une grande majorité avec 4 voix contre et 4 abstentions.*

**19. MOTION DÉPOSÉE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL ADAME BIRUK DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ/AU BUREAU DU CONSEIL UN DÉVELOPPEMENT DES ÉCHANGES AVEC LE CONSEIL DES ÉLÈVES DE BOIS-MURAT – PRISE EN CONSIDÉRATION**

Le Président ouvre la discussion.

**M. Pierre Jolliet, Municipal.** Dans sa motion, M. Biruk se base sur l'existence d'un Conseil des élèves à l'établissement scolaire d'Epalinges. Ce conseil, voulu par le point 10 du règlement de l'établissement, est composé d'un délégué par classe dès la 7<sup>ème</sup> H. Il se réunit au moins 3x par année et il a pour mission de développer et soutenir les projets en lien avec la vie de l'école. Dans la réalité, ce conseil est constitué d'un représentant par classe dès la 9<sup>e</sup> année uniquement. Il est effectivement accompagné par un médiateur et un doyen. Comme le mentionne M. Biruk, ce conseil réfléchit à des enjeux en lien avec la vie scolaire, et pas avec la vie dans la Commune. Les projets développés sont donc centrés sur l'école.

L'organisation scolaire dans notre canton fixe précisément les responsabilités communales et cantonales, il peut arriver que des projets d'élèves abordent les prérogatives communales liées à l'école, par exemple pour des enjeux liés aux bâtiments scolaires et leur environnement (cour de récréation, ...), les transports scolaires et le parascolaire. Pour les autres enjeux, l'interface de communication du conseil des élèves est constituée par la Direction de l'établissement scolaire. La liaison entre les autorités communales et l'école passe selon les sujets par le lien entre la Municipalité et la direction de l'école ou par le Conseil d'établissement.

Après discussion avec la direction de l'établissement, il ressort que les intentions de M. Biruk sont nobles. Préparer et encourager la vie civique, assurer un relais entre les politiques et les jeunes est important. Si dans le cadre de leurs projets, le Conseil des élèves a besoin de relais tant vers le Conseil d'établissement que le Conseil Communal, la Direction de l'école est disposée à favoriser des rencontres avec ces différents organes et appuyer leurs projets.

L'organisation de rencontre « d'office », où des représentants du Conseil des élèves rencontreraient sans objet précis des représentants du conseil communal ne paraît par contre pas judicieuse. Cette problématique a déjà été évoquée dans le cadre du Conseil



d'établissement. Nous en avons également parlé dans le cadre des enjeux liés au chantier, où une démarche consultative des élèves pour le réaménagement des préaux de Bois-Murat est envisagée. Les interfaces de communication sont donc existantes et bien utilisées lorsqu'un objet s'y prête.

Par ailleurs, les processus démocratiques du pays, ainsi que la connaissance des instances politiques – communales – cantonales – fédérales – font l'objet d'objectifs précis du Plan d'Etudes Romand (PER). Ces objets sont donc déjà étudiés et transmis, notamment en 11<sup>e</sup> année dans le programme de géographie – citoyenneté. Si dans le cadre de cette étude, un enseignant souhaitait nouer des contacts avec le Conseil Communal pour concrétiser l'étude, la Direction de l'établissement y serait tout à fait favorable. Mais cela devrait reposer sur une démarche pédagogique construite par l'enseignant et pas une démarche imposée par un Conseil Communal qui souhaiterait se faire connaître.

Le Conseil communal n'a pas compétence de décider unilatéralement d'interférer directement dans le programme scolaire. Le besoin du conseil communal d'avoir l'avis des jeunes palinzards reste cependant légitime. Il existe notamment d'autres instances plus particulièrement le CAP dans le cadre duquel des consultations pourraient être organisées.

Le Conseil des élèves a une vocation scolaire, à ce titre cette motion n'est pas recevable. La Municipalité propose donc d'intégrer des éléments de réponse aux propositions de M. Biruk dans la réponse à la motion pour l'introduction d'un vote consultatif à l'âge de 16 ans, déposée par M. Omuku. Cela va également dans le sens des propositions de M. Biruk et permettra d'avoir une réponse plus globale et de rester dans la légalité de ce qu'on peut faire.

Vu que le Bureau était cité en titre, le Président précise qu'à l'unanimité du vote de ses membres, il serait toutefois prêt à entretenir ce lien, sans qu'il soit trop formel, pour une rencontre annuelle.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote de la prise en considération de la motion.

*A main levée, la prise en considération de la motion est refusée à une grande majorité avec 2 abstentions.*

**M. Pierre Jolliet, Municipal,** tient vraiment à préciser que les éléments de réponse à la motion de M. Biruk seront traités dans la réponse à la motion déposée par M. Omuku.

**20. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MARISA DÜRST DEMANDANT SI LE FUTUR PDCOM AINSI QUE LE PLAN D'AFFECTION PERMETTRONT DE FAVORISER LA MISE EN PLACE D'ESPACES DE TRAVAIL PARTAGÉ (COWORKING) ET SI LA RÉGLEMENTATION ACTUELLE REND POSSIBLE L'INSTALLATION DE TELS ESPACES DANS LES ZONES D'HABITATION EXISTANTES**

Les trois prochains points seront des réponses à des interpellations. Le Président rappelle l'art. 71 de notre règlement qui stipule qu'une interpellation demande à la Municipalité une explication sur un fait de son administration. Pour la Municipalité, l'interpellation ne se prête pas vraiment à parler sur un fait actuel ou courant de la gestion de la Municipalité. Le Bureau



dans sa majorité a estimé que l'interpellation était quand même, avec le vœu, le seul moyen de demander quelque chose à la Municipalité sur ce qui est en cours, vu que la Cogest ne peut étudier qu'un exercice terminé, le dernier exercice en l'occurrence. Cette question faisait que la Municipalité souhaitait que les trois interpellations soient transformées en vœux, le Bureau a maintenu ces éléments mais reprendra cette question car elle mérite d'être posée sur le libellé exact de cet art. 71 et jusqu'où cela peut aller. Il donne la parole à la Municipalité pour répondre à ces interpellations.

**M. Bernard Krattinger, Municipal.** Suite à la communication faite par Monsieur le Président du Conseil communal, il se permet de signaler que les membres du Conseil communal n'ont pas que l'interpellation et le vœu pour solliciter une explication de la part de la Municipalité. Ils ont également la possibilité, conformément à l'art. 76 du Règlement du Conseil communal, de poser une ou des questions.

C'est d'ailleurs bien ainsi qu'est formulée l'interpellation de Madame la Conseillère Marisa Dürst. En effet celle-ci est rédigée de la façon suivante : « *Par cette interpellation, elle souhaiterait questionner la Municipalité sur deux points : - Tout d'abord, elle aimerait savoir si le futur Plan Directeur Communal ainsi que le Plan d'affectation permettront de favoriser la mise en place d'espaces de travail partagé ? - Par ailleurs, dans les zones d'habitation déjà existantes, la réglementation actuelle rend-elle possible l'installation d'espaces de travail partagé ?* ». Pour la Municipalité, les questions de Mme Dürst ne correspondent pas spécifiquement à l'interpellation telle que définie par le règlement du Conseil communal à son article 71. Dès lors, la Municipalité répond à Mme Dürst en considérant son intervention comme un questionnement.

A la première question : « *le futur Plan Directeur Communal ainsi que le Plan d'affectation permettront-ils de favoriser la mise en place d'espaces de travail partagé ?* », la Municipalité répond de la manière suivante :

Plusieurs éléments développés dans le cadre du PDCom en cours d'élaboration traitent des aspects en lien avec les équipements et infrastructures. Les orientations, programme d'actions et mesures du thème « urbanisation » sont de nature à favoriser la création d'espaces de travail partagé. En termes d'équipements et d'infrastructures, la synthèse du diagnostic du PDCom précise : Concernant la qualité du milieu bâti, il s'agit dans les centres reconnus de favoriser l'essor aussi bien quantitatif que qualitatif d'une urbanité marquée, à savoir l'association de la densité et de la mixité fonctionnelle et sociale.

Pour Epalinges, il s'agit de garantir la mise à disposition des équipements et des infrastructures sur l'ensemble de la commune de manière à en assurer une distribution hiérarchisée. En effet, équipements et infrastructures permettent à la fois de qualifier les valeurs d'usages des lieux, mais aussi de leur attribuer une identité.

A l'avenir, Epalinges doit veiller à garantir une répartition variée des emplois dans les centralités reconnues et ainsi éviter une trop forte spécialisation, tout en assurant les services de proximité. Concernant les enjeux et orientations générales en matière d'urbanisation, le PDCom souligne notamment :

#### ENJEUX

- Assurer le développement futur en termes d'équipements publics et techniques
- Créer des synergies entre développement urbain et développement des emplois

#### ORIENTATIONS GÉNÉRALES

- Maintenir et développer un réseau d'équipements adéquat et équilibré sur l'ensemble du territoire communal
- Viser une répartition judicieuse des activités économiques et de l'habitat



## PROGRAMME D' ACTIONS - MESURE

- Promouvoir la création d'espaces publics, partagés et de rencontre, en considérant les besoins des habitants lors de tout projet développé par plan d'affectation.

Concernant le Plan d'affectation communal (PACom) et son règlement, ils sont en cours d'élaboration. Les dispositions de ces plan et règlement intégreront et édicteront les orientations et mesures développées dans le PDCom.

La Municipalité se permet également de rappeler que le PDCom et le PACom seront respectivement soumis à consultation publique et à l'enquête publique durant 30 jours, et donc, que toutes les personnes qui le souhaitent pourront déposer des observations, remarques ou des oppositions durant ces périodes de consultation.

A la deuxième question : « *dans les zones d'habitation déjà existantes, la réglementation actuelle rend-elle possible l'installation d'espace de travail partagé ?* », la réponse est la suivante :

Lorsqu'on parle de zones d'habitation déjà existante, il y a lieu de clarifier de quelle zone il s'agit.

Pour les zones réservées à l'habitation (zone de villas I et II et affectations spécifiques dans les plans spéciaux), il est évidemment possible aux propriétaires de maison individuelle ou d'appartement, de créer un espace de travail partagé et d'en autoriser l'accès à d'autres personnes, et ce, pour autant que la mise à disposition de cet espace ne soit pas considérée comme « activité » et inscrit au Registre du commerce, et pour autant qu'il n'en résulte aucune gêne pour l'habitation (trafic par exemple) et que la majeure partie des surfaces habitables du bâtiment demeure consacrée à l'habitation.

Pour les zones mixtes ou spécifiquement dédiées aux activités, les mêmes possibilités peuvent être envisagées, pour autant que les propriétaires ou copropriétaires acceptent de mettre à disposition un local pour du coworking et qu'il n'en résulte aucune gêne pour l'habitation.

La Municipalité rappelle encore que tout projet de ce type doit lui être soumis afin qu'elle évalue si une autorisation est nécessaire, notamment en lien avec un changement d'affectation (art. 68a LATC).

Le Président le remercie pour sa réponse mais ne partage cependant pas la même appréciation du règlement. Le vœu ou la question sont traités par le même article (76), il pense tout de même que l'interrogation demeure mais cela sera discuté à un autre moment.

**Mme Marisa Dürst.** Pour elle, peu importe que ce soit une question ou une interpellation, elle remercie la Municipalité qui a répondu à toutes ses questions.

## **21. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL ERICH DÜRST DEMANDANT QUELS AMÉNAGEMENTS SONT POSSIBLES POUR SÉCURISER LE PASSAGE DU CHEMIN DU POLNY POUR LES PIÉTONS ENTRE LE NUMÉRO 7 ET 27 D'UN CÔTÉ ET 28 DE L'AUTRE ET DANS QUEL DÉLAI COMPTE-T-ELLE INTERVENIR À CET ENDROIT**



**M. Alain Monod, Municipal.** M. Dürst s'inquiète de déboucher d'un chemin sur le Polny à la hauteur du 17-27 et du 28 de l'autre côté. Une vision locale n'a pas permis de confirmer les propos de l'interpellateur quant au manque de visibilité. Il est vrai qu'elle est meilleure pour les véhicules descendants que pour les véhicules montants. Il est aussi difficile aujourd'hui d'estimer le nombre de piétons qui traversent quotidiennement ce passage. Si nous voulions faire un passage piétons, cela nécessiterait forcément que ce passage piétons soit suivi ou débouche sur un trottoir. Un emploi trop épisodique d'un passage piétons crée aussi un faux sentiment de sécurité. La ligne 44 sera opérationnelle au plus tard à fin 2022, cette nouvelle ligne qui partira de l'interface du M2 jusqu'au chemin de Ballègue via le Polny et dans ce cadre, un bureau a déjà été mandaté pour analyser les besoins en termes d'aménagement et d'infrastructures sur l'entier du tronçon. La demande de l'interpellateur sera, par conséquent, intégrée aux réflexions de cette démarche.

**M. Erich Dürst** remercie la Municipalité pour sa réponse. Lorsqu'il a reçu la réponse de M. Monod, il a indiqué qu'il n'allait pas reprendre le sujet de la sécurité ce soir. Cependant il tient à souligner que ce problème est récurrent, il a même été interpellé la veille par une habitante sur ce même sujet soit que la visibilité est mauvaise et que le trafic routier est trop rapide par rapport à la sécurité des enfants. Cette question va revenir sur le tapis.

**M. Alain Monod, Municipal,** propose à M. Dürst de transmettre la réponse de la Municipalité à la personne qui l'a interpellé la veille.

**22. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MARISA DÜRST DEMANDANT SI LE TRACAGE D'UNE LIGNE BLANCHE EST POSSIBLE AU NIVEAU DES ARRÊTS DE BUS DU POLNY ET DE LA ROUTE DU VILLAGE AFIN D'INTERDIRE AUX AUTOMOBILES DE DOUBLER LES BUS ET SI DES MESURES PERMETTANT D'AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS AUX ALENTOURS DE CES ARRÊTS DE BUS SONT ENVISAGEABLES**

**M. Alain Monod, Municipal.** La Municipalité partage le constat de l'interpellatrice, notamment en ce qui concerne l'arrêt de bus à proximité du Collège du Village. Nous nous concentrerons, dans l'immédiat, sur cet endroit. Comme Mme Dürst, la Municipalité est consciente du peu de responsabilité de certains automobilistes peu respectueux du comportement à hauteur des arrêts de bus ainsi que de l'art 35 al. 4 de la LCR cité dans l'interpellation. Toutefois, la solution n'est pas aussi simple que celle envisagée :

En effet, une ligne blanche à hauteur de l'arrêt de bus aura pour effet naturellement d'empêcher les automobilistes en provenance du Polny ou de Ruisseau-Martin de devancer le bus scolaire et/ou les véhicules des parents attendant leur enfant. Et ceci ajouterait encore du chaos à une situation déjà difficile. Et une simple interdiction de dépasser sans ligne blanche, ne garantit pas la sécurité des piétons. Nous avons toutefois une solution qui peut être réalisée rapidement en concertation avec les TL : La problématique réside dans le fait que les arrêts de bus sont positionnés trop près du passage pour piétons. Actuellement il n'y a que 11m entre le zigzag et le passage piétons. Dans ce genre de configuration, il convient de maintenir une distance de 20 m entre ces deux marquages à moins qu'il n'y ai un îlot qui empêche physiquement les dépassements. Le zigzag mesure 25m alors qu'un bus articulé n'en mesure que 18m. Il serait



possible de réduire le marquage à 20m et de reculer le zigzag de 4m afin d'obtenir 20m intermarquage. Ceci permettrait de « temporiser » dans l'attente d'un projet d'aménagement plus élaboré qui tiendrait compte de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, notamment en terme de hauteur et de largeur des quais. Et cette réflexion pourra pour les autres arrêts de la route du Village.

**Mme Marisa Dürst** remercie M. Monod pour ses réponses. Elle pense toutefois que ces solutions restent très provisoires, cela n'empêchera pas des gens de doubler et le danger restera. Le danger vient aussi de tous ces véhicules qui viennent déposer les enfants à l'école, elle a aussi souvent été interpellée à ce sujet. Comment faire pour réduire le nombre de véhicule et/ou les faire reculer sur la route du Village car il y a beaucoup trop de voitures qui transitent sur ce carré.

### **23. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

**Mme Marisa Dürst** dépose une motion pour un plan climat à Epalinges. Le réchauffement climatique est un fait avéré et les activités humaines en sont la cause principale. En moyenne, l'atmosphère terrestre a augmenté de 1°C, celle de la Suisse, d'environ 2°C depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Parmi les conséquences les plus importantes du réchauffement de l'atmosphère et des océans, on dénombre des événements climatiques exceptionnels, la diminution de la couverture glaciaire, l'élévation du niveau des mers et des répercussions sur la biodiversité et les écosystèmes. En Suisse, les impacts sont visibles. Nos glaciers reculent. Les tempêtes aux effets dévastateurs sont de plus en plus nombreuses. Face à ce constat alarmant, la Suisse a ratifié l'Accord de Paris sur le climat en 2017 et s'est engagée à réduire de moitié ses émissions de gaz carbonique d'ici 2030, par rapport à celles de 1990. Le canton de Vaud vient lui aussi d'adopter un plan climat qui ambitionne également de réduire les gaz à effet de serre de 50% d'ici 2030. Par ailleurs, le Grand Conseil vaudois a accepté, dans sa séance du 19 mars 2019, une résolution déclarant l'urgence climatique. Les communes sont, elles aussi, invitées à mettre en place des mesures concrètes pour réduire leurs émissions de CO2. Les deux conseillères d'Etat Christelle Luisier Brodard et Béatrice Métraux viennent de lancer un programme en vue d'aider les communes à élaborer leur plan climat. Dans ce contexte, par le biais de cette motion, le groupe des Vert-e-s d'Epalinges demande à ta Municipalité d'élaborer un plan climat communal ambitieux établissant des objectifs chiffrés en matière de réduction des émissions de CO2 sur le territoire de la commune, ainsi que les moyens pour y parvenir. Nous souhaitons la neutralité carbone dans les activités de l'administration communale d'ici 2030, 2035. Nous souhaitons également que ce plan prévoit une réduction importante des émissions de CO2 dans le reste de la commune dans le meilleur délai possible. La motion demande en particulier que ce plan fasse des propositions concrètes axées, entre autres, sur le développement des énergies renouvelables, le renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments, l'isolation systématique de tous les bâtiments communaux, la promotion de l'économie circulaire, l'accroissement de l'offre en transports publics, la promotion du covoiturage, l'aménagement massif de voies cyclables et piétonnières, la décarbonisation du parc automobile, la préservation des milieux naturels et des réseaux biologiques, la lutte contre les îlots de chaleur avec l'augmentation de la surface d'arbres et la promotion de la réduction des déchets. Comme l'écrivait Antoine de Saint-Exupéry « Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible ». Il appartient à chacun de nous, quelle que soit sa couleur politique, de tout mettre en œuvre pour léguer aux générations futures une commune solidaire et



respectueuse de son environnement. Pour cette raison, le groupe des vert-e-s vous demande la prise en considération de cette motion.

La prise en considération de cette motion est portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

**M. Nicolas Häusel.** La Municipalité a répondu à un article du 24heures concernant Florimont par un communiqué de presse en date du 23 décembre 2020. Il souhaite, par le biais d'une interpellation au sens de l'article 71 de notre règlement, obtenir des détails sur les raisons qui ont incité la Municipalité à retirer le secteur de Florimont de la zone réservée.

En effet, l'explication donnée dans votre communiqué ne lui permet pas de comprendre pleinement les raisons de ce retrait. Il existe des secteurs en zone réservée dans des périmètres de centre ou d'agglomération de certaines localités du canton de Vaud. Une zone réservée a encore été validée récemment à Lausanne pour un projet pourtant à bout touchant. Il souhaite donc obtenir des explications plus fournies sur les raisons pour lesquelles les autorités cantonales ont apparemment refusé la zone réservée de Florimont ainsi que sur la démarche que la Municipalité a mise en œuvre pour soutenir la zone réservée de Florimont préalablement souhaitée ?

Le Président demande si l'interpellation est soutenue par plus de 5 conseillers, c'est le cas, elle est donc transmise à la Municipalité.

**M. Nicolas Häusel** pose également les questions suivantes :

Par ailleurs, quelles sont la ou les affectations et les mesures d'utilisation du sol envisagées pour le secteur de Florimont dans le futur PACom ? Pour conclure, comment allez-vous concilier le projet de développement immobilier et la proposition d'ajout du secteur Florimont à l'inventaire des biotopes de la commune présenté dans l'étude biodiversité de 2019 ?

Il émet encore un vœu, que la Municipalité mette en place des aménagements favorables à la biodiversité sur la toiture végétalisée (tas, gouilles) prévue sur les bâtiments B et C de Bois-Murat. Les ourlets herbeux des lisières seront aussi particulièrement favorisés dans les aménagements extérieurs des espaces verts de Bois-Murat.

**Mme Brigitte Crottaz** dépose un postulat pour l'obtention d'un certificat de cybersécurité dans l'administration communale. Ces dernières années, la prolifération de cyberattaques suscite une prise de conscience des cyber risques dans la plupart des entreprises et administrations. Parmi les chiffres qui peuvent rendre compte du problème, 1 PME sur 3 a déjà été victime de cyberattaque mais seulement 15% des sociétés forment leurs collaborateurs aux bonnes pratiques de cybersécurité comme les tentatives d'hameçonnage (phishing). Les coûts de réparation des cyberattaques, peuvent être importants. Malgré une médiatisation croissante des risques liés au numérique (vol de données, perte d'exploitation, etc.) et une prise de conscience grandissante, le passage à l'action reste souvent difficile pour les petites et moyennes organisations. Si les multinationales et grandes entreprises disposent en général des moyens et compétences nécessaires pour un traitement judicieux des cyber risques, de plus petits partenaires sont souvent plus démunis. Outre les coûts engendrés pour éliminer ou prévenir ces risques, il n'existe généralement pas des compétences nécessaires à l'évaluation de ces risques et à la mise en œuvre de mesures ciblées et adaptées. Face à l'ampleur des pertes opérationnelles et dommages réputationnels causés par un sinistre, il devient crucial de mettre à disposition des administrations un outil à même de les soutenir efficacement dans l'approche et la gestion des



cyber risques. L'aide de spécialistes est ainsi nécessaire pour définir quel est le niveau actuel de cybersécurité de l'administration ? Est-ce satisfaisant ? Quelles sont les mesures à prendre pour l'améliorer, à quel prix et avec quels effets ? En l'absence de compétences spécialisées, dresser un état des lieux ou savoir quelles mesures mettre en œuvre est difficile, voire impossible. L'Association Cyber-safe est une entreprise à but non lucratif qui a pour but de soutenir et de favoriser une gestion responsable de la cybersécurité dans les organisations en Suisse, notamment par le développement et la mise à disposition d'un Label. Cette association a préalablement participé à l'élaboration de la Stratégie Nationale de Protection de la Suisse contre les Cyber risques, dont elle est partenaire pour la mise en œuvre.

Né d'une démarche participative, le Label cyber-safe.ch aide les petites organisations à évaluer facilement et gratuitement leur exposition aux risques. Elle propose ensuite une façon de gérer les cyber risques de façon pragmatique pour atteindre un niveau acceptable de cybersécurité à un prix abordable. Pour obtenir le Label de cybersécurité, les exigences portent sur l'infrastructure informatique, l'identification des mails frauduleux, ou des mesures organisationnelles (par exemple la protection des données ou la gestion des sous-traitants). Si le risque zéro n'existe pas en matière de sécurité informatique, le label cybersafe.ch définit les exigences minimales à même de prévenir bon nombre de cyberattaques de masse dont les PME ou les administrations peuvent être victimes. La commune de Bussigny a fait ces démarches et est la première commune à avoir obtenu un certificat de cybersécurité en ce début d'année. Par ce postulat, je souhaite que la commune entreprenne l'évaluation gratuite du risque telle qu'elle est proposée par l'entreprise Cyber-Safe puis, en fonction du résultat, étudie quels sont les problèmes à résoudre pour assurer une protection aussi bonne que possible contre les cyber risques.

La prise en considération de ce postulat est portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

**M. Félix Schmidt** à cinq questions. Quand la Municipalité entend-elle :

1. Présenter au Conseil le projet de PDCOM ?
2. Mettre en consultation le PDCOM ?
3. Présenter au Conseil le projet de plan d'affectation ?
4. Mettre à l'enquête le plan d'affectation ?
5. Soumettre au Conseil le plan d'affectation de la zone réservée ?

**M. Laurent Balsiger.** La discussion sur le préavis 3/2021 concernant l'achat du bus scolaire l'amène à la question sur la gestion du parc de véhicules communaux. Quelle est la politique de renouvellement des véhicules communaux, et notamment les mesures prises par la Municipalité pour que celle-ci soit exemplaire pour la protection de la qualité de l'air et du climat ?

## **24. DIVERS**

**Le Président** remercie le Conseil pour sa présence ce soir et donne rendez-vous à toutes et à tous, en pleine santé, le 30 mars prochain à 19h30 dans cette même salle pour la présentation du PDL « Les Croisettes » et du PA « Les Tuileries 1 ». Notre prochaine séance ordinaire aura lieu le mardi 4 mai au même endroit. Tels étaient les événements et la vie politique à notre connaissance du Conseil communal d'Epalinges. Après 4h de séance, il souhaite à toutes et tous un bon retour à la maison et clôt la séance.



La séance est levée à 23h25.

Epalinges, le 25 mars 2021.

Le Président :

Handwritten signature of Fabien Loi Zedda in blue ink.

Fabien Loi Zedda



La Secrétaire :

Handwritten signature of Fabienne Gheza in blue ink.

Fabienne Gheza